AVIGNON
Ville d'exception

Plan Local d'Urbanisme

VILLE D'AVIGNON

5.6 Secteurs d'information sur les sols (SIS)



PREFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
de la protection des populations
Service Prévention des Risques Techniques
Courriel : ddpp@vaucluse.gouv.fr

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Arrêté préfectoral du 24 juin 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans le département de Vaucluse

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-23 à R.125-27, R.125-41 à R.125-47 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R.151-53 10°, R.410-15-1, R.442-8-1 et R.431-16 n ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le décret du 9 mai 2018, publié au journal officiel du 10 mai 2018, portant nomination du préfet de Vaucluse - Monsieur Bertrand GAUME ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019 établissant les projets de SIS prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement dans le département de Vaucluse ;

VU le rapport de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées du 6 juillet 2018 proposant des projets de SIS sur les communes du département de Vaucluse ci-après désignées : AVIGNON, BEDARRIDES, CARPENTRAS, CAVAILLON, CHEVAL BLANC, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, LE PONTET, L'ISLE SUR LA SORGUE, LORIOL DU COMTAT, MORNAS, ORANGE, PIOLENC, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, VALREAS et VEDENE ;

VU les avis émis par les communes de : AVIGNON, CHEVAL BLANC, ENTRAIGUES

SUR LA SORGUE et VEDENE ;

VU l'absence de réponse, dans le délai de 6 mois, valant avis favorable, des autres communes et établissements publics de coopération intercommunale consultés par courrier en date du 29 mai 2019 ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création des SIS par courriers en date du 4 juin 2019 ;

VU l'absence d'observation du public recueillie entre le 3 juin et 3 juillet 2019 ;

VU le rapport de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées du 28 janvier 2020 proposant la création de SIS sur les communes du département de Vaucluse ci-après désignées : AVIGNON, BEDARRIDES, CARPENTRAS, CAVAILLON, CHEVAL BLANC, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, LE PONTET, L'ISLE SUR LA SORGUE, LORIOL DU COMTAT, MORNAS, ORANGE, PIOLENC, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, VALREAS et VEDENE ;

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de garantir, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement ;

CONSIDERANT que chacune des communes et chacun des établissements publics de coopération intercommunale concernés du département de Vaucluse a été consulté sur le ou les projet(s) de création de SIS situé(s) sur leurs territoires ;

CONSIDERANT que les propriétaires des terrains concernés par un projet de création d'un SIS ont été informés du projet et des modalités de consultation du public ainsi que de la possibilité de faire parvenir directement à l'inspection de l'environnement leurs observations éventuelles ;

CONSIDERANT que la consultation du public a été réalisée du 3 juin au 3 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que les remarques des communes, des propriétaires et du public concernés ont soit été prises en considération ce qui a conduit à modifier certains projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols, soit ne justifient pas la remise en cause des projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ;

CONSIDERANT qu'il convient de corriger les erreurs présentes dans le tableau de l'article 1 de l'arrêté du 4 juin 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

A R R E T E

Article 1er : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral du 4 juin 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS).

Article 2 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants sont créés :

Nom Commune	Identifiant SIS	Nom usuel
AVIGNON	84SIS06088	DEPOT PETROLIER des RAFFINERIES du MIDI
AVIGNON	84SIS06129	Collège Privé Champfleury
AVIGNON	84SIS06678	Crèche du Conseil Général du Vaucluse et EEAP Le Petit Jardin
AVIGNON	84SIS06682	Groupe scolaire Saint Jean-Baptiste de la Salle
AVIGNON	84SIS06683	Groupe scolaire Frédéric Mistral
AVIGNON	84SIS06681	Lycée Saint Joseph
AVIGNON	84SIS06680	Ecole élémentaire publique Saint Ruf
AVIGNON	84SIS06684	Groupe scolaire René Char
AVIGNON	84SIS06404	SOPREMA
AVIGNON	84SIS07734	Ancienne aire d'accueil
AVIGNON	84SIS07736	Jardins Urbains V
BEDARRIDES	84SIS06089	CANISSIMO
CARPENTRAS	84SIS06344	Ancienne usine à gaz
CAVAILLON	84SIS06392	Ancienne usine à gaz
CHEVAL BLANC	84SIS06984	Stand de tir
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	84SIS04689	CEREALIS (Ex Engrais VITAL)
LE PONTET	84SIS06093	L'ABEILLE
LE PONTET	84SIS06352	AFOUD ex Aboulghazi
LE PONTET	84SIS06092	RENO (Ex REALPANIER)
LE PONTET	84SIS06090	SUD FERTILISANTS
L'ISLE SUR LA SORGUE	84SIS06393	Ancienne usine à gaz
LORIOL DU COMTAT	84SIS06094	LACROIX (Ex RUGGIERI)
MORNAS	84SIS06095	Station Service CARAUTOROUTES
ORANGE	84SIS06394	Agence commerciale EDF GDF
PIOLENC	84SIS06104	ACCUMULATEURS CLEMENT
SAINT SATURNIN LES AVIGNON Egalement sur le territoire d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE et de VEDENE	84SIS06981	PAPETERIES DE GROMELLE
VALREAS	84SIS06105	Station Service VALDIS
VEDENE	84SIS06128	Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles
VEDENE	84SIS06106	EARL JACQUES DAUSSANT

Ces Secteurs d'Informations sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 3 : URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 2 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Conformément aux articles L.125-6 du code de l'environnement et R.151-53 10° du code de l'urbanisme, les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Conformément à l'article L.556-2 du Code de l'environnement, les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L.125-6 du même code, font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Conformément aux articles R.431-16 n et R.442-8-1 du code de l'urbanisme, pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.

Article 4 : OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Conformément à l'article L.125-7 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols, mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 5: NOTIFICATIONS ET PUBLICITE

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou plusieurs Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'Article 2.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et des EPCI compétents concernés. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Vaucluse.

Article 6: DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de NIMES situé 16, avenue Feuchère – CS 88 010 - NIMES Cedex 09, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de la cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif pendant l'état d'urgence sanitaire et prorogé par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020 inclus.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 7 : EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, le sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras, le sous-préfet de l'arrondissement d'Apt, les maires des communes désignées à l'article 2, les présidents d'EPCI dont dépendent les communes désignées à l'article 2, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général

Signé : Christian GUYARD

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06088
Nom usuel	DEPOT PETROLIER des RAFFINERIES du MIDI
Adresse	Z.I. de Courtine
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	Description au 20/07/2015

Raffinerie du midi à Avignon (84)
La société Raffinerie du Midi a exploité jusqu'en 1998 des activités de stockage d'hydrocarbures en périphérie Ouest de la ville d'Avignon en bordure Nord de la zone industrielle de Courtine, dans le département du Vaucluse. Le dépôt, d'une superficie de 30000 m², est implanté en bordure Sud du Rhône.
La capacité de ce dépôt était de 16 770 m3 et il comportait 10 bacs de stockage. Les carburants stockés étaient essence, gazoil, fuel. Ce dépôt était autorisé par Arrêté Préfectoral du 14/06/1994.
Le site est démantelé. Il est bordé au Sud et à l'est par des voies ferrées de la SNCF, au Nord et à l'Ouest par le lit majeur du Rhône et par l'extrémité Nord de la ZI. Le dépôt est situé dans la zone artisanale et commerciale où seuls les logements de fonction sont autorisés. Les plus proches habitations sont situées à 300m au Sud-Est et au Nord Est.
Le toit de la nappe se situe à environ 5 m de profondeur.

Description qualitative

Un diagnostic de pollution des sols et de la nappe a été réalisé en 1996. Une pollution par les hydrocarbures a été mise en évidence au niveau du sol et de la nappe. Au niveau du sol, deux zones distinctes, zones Sud-ouest et Nord-Ouest, d'une superficie totale de l'ordre de 5000 à 6000 m², présentent des teneurs en hydrocarbures sous forme gazeuse et des xylènes à des teneurs supérieures à la VDSS (Valeur de Définition de Source-Sol). En ce qui concerne la nappe, les analyses de 1996 ne révèlent aucune contamination alors que la campagne de 1999 démontre une pollution aux hydrocarbures. Une Évaluation Simplifié des Risques (ESR) a été transmise le 06/07/1999 conformément aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral du 25/02/1999, elle classe le site en classe 1. Une EDR (Évaluation Détaillée des Risques) a donc été demandée mais le dépôt a cessé son activité entre temps. Dès lors, des mesures de gestion devaient être prises.

L'arrêté préfectoral (AP) du 23/08/2001 encadre les travaux de réhabilitation (+ AP de mise en demeure du 16/11/2001) qui seront réalisés dans l'optique d'un usage futur comme zone d'activité économique. Cet AP fixe les seuils de réhabilitation à 12,5 mg/kg pour le Xylène et 1000 mg/kg pour les hydrocarbures. Il impose également la modélisation de l'impact de la contamination par les hydrocarbures de la nappe vis-à-vis d'un captage industriel identifié en aval

hydraulique du site afin de définir une surveillance de la qualité de la nappe et éventuellement un traitement de celle-ci.

Le rapport final de réhabilitation a été réalisé le 19/04/2002. La réhabilitation des sols s'est effectuée par Venting avec extraction et traitement des gaz grâce à 38 aiguilles d'extraction raccordées selon deux lignes principales parallèles orientées Nord-Sud. Le traitement a duré 177 jours et s'est achevé le 13 Mars 2002. Durant le traitement plus de 4,6 millions de mètres cubes d'air ont été traités. Le piézomètre de contrôle a été implanté sur le site. Le Procès-Verbal de récolement a été établi le 11 Juin 2004. L'étude sur la nappe remise fin novembre 2001, mentionne qu'il n'y a pas de menace pour un captage industriel situé 800 m plus au sud.

Le suivi de la qualité de la nappe s'est poursuivi à une fréquence trimestrielle pendant une durée de trois ans comme l'impose l'AP du 23/08/2001. Le dernier rapport d'analyses en date du 8/06/2004 montre que les concentrations en Xylène et hydrocarbures dans la nappe sont inférieures au seuil de détection du matériel analytique.

Ce site ne nécessite plus d'actions de la part de l'administration est va basculer dans la base de données BASIAS du BRGM.

Etat technique : Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance

Observations :

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	84.0013	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=84.0013

Sélection du SIS

Statut : Consultable

Critère de sélection : Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection :

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 843924.0 , 6317374.0 (Lambert 93)

Superficie totale : 18795 m²

Perimètre total : 1009 m

Liste parcellaire cadastral

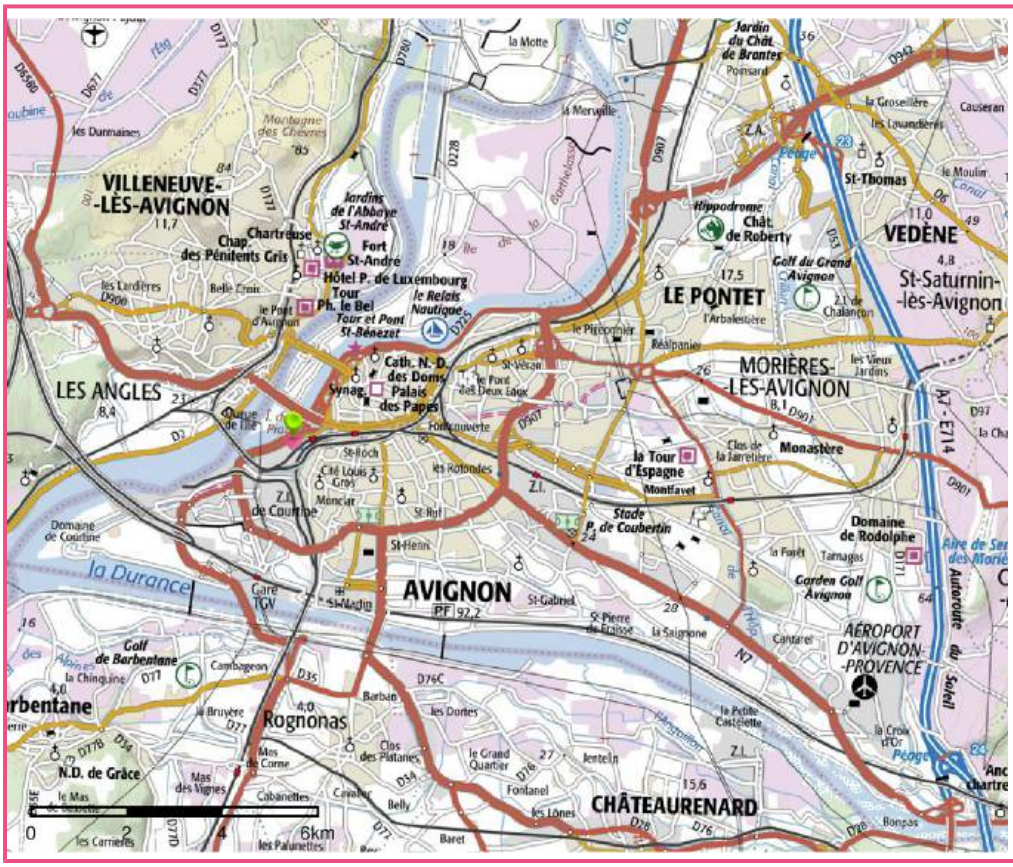
Date de vérification du parcellaire :

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DE	147	11/03/2013
AVIGNON	DE	148	11/03/2013

Documents

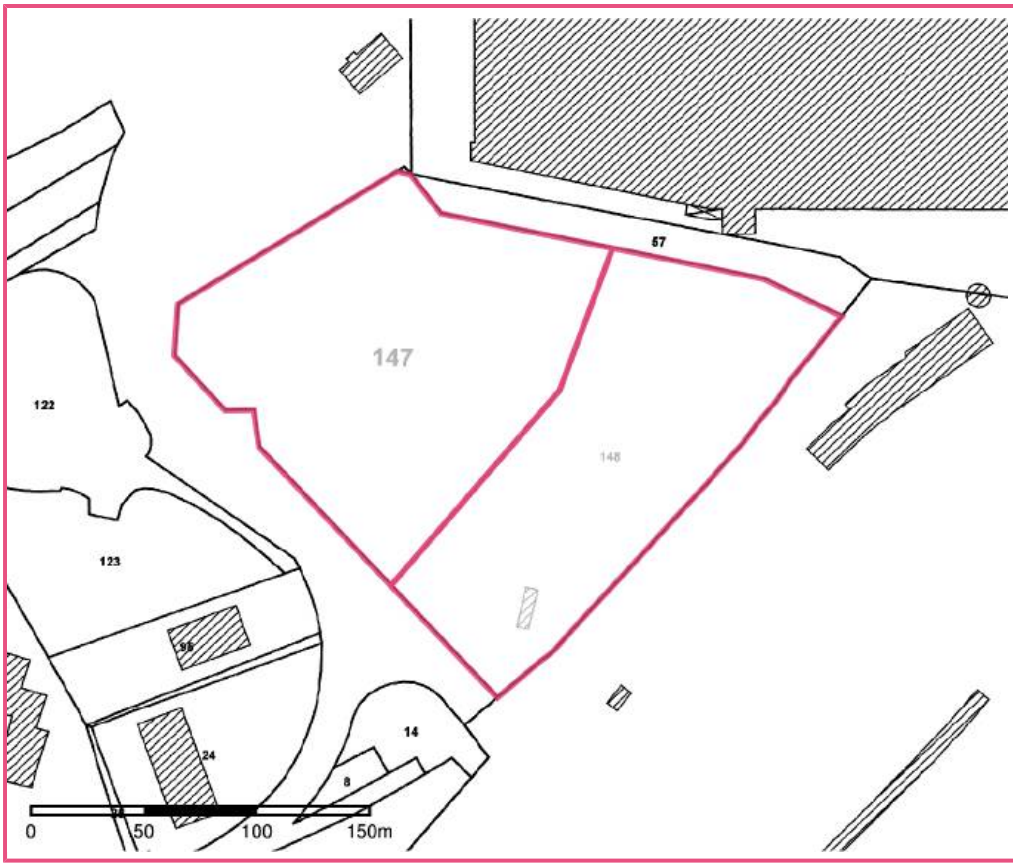
Titre	Commentaire	Diffusé
plan-cartographique-84.0013--2		Oui
plan-cartographique-84.0013--1		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06088



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06088

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06129
Nom usuel	Collège Privé Champfleury
Adresse	88, route de Tarascon
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	Descriptif du site: Ce collège a fait l'objet de diagnostics dans le cadre de l'opération « établissements sensibles » menée par le ministère chargé de l' environnement. Voir le lien suivant pour plus de détails : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html Description qualitative: - Des composés volatils ont été quantifiés dans l'air sous la dalle des bâtiments. Cependant, les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur des lieux de vie, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle du rez-de-chaussée, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion, ce qui signifie qu'aucun risque lié à la présence de ces composés n'est actuellement redouté. - Des métaux ont été mesurés au droit des sols du collège (arsenic (35 mg/kg), le cuivre (26 000 mg/kg) et le zinc (2800 mg/kg)). D'autres substances ont été quantifiées dans les sols du collège à des teneurs supérieures à celles mesurées dans les prélèvements réalisés hors de l'emprise de l'établissement. La gestion de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique que la qualité des sols superficiels est compatible avec l'usage actuel des lieux. - Des composés ont été quantifiés dans l'eau souterraine prélevée au droit des deux puits. Les concentrations mesurées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs réglementaires disponibles. Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845227.0 , 6316820.0 (Lambert 93)
Superficie totale	24796 m²
Perimètre total	1756 m

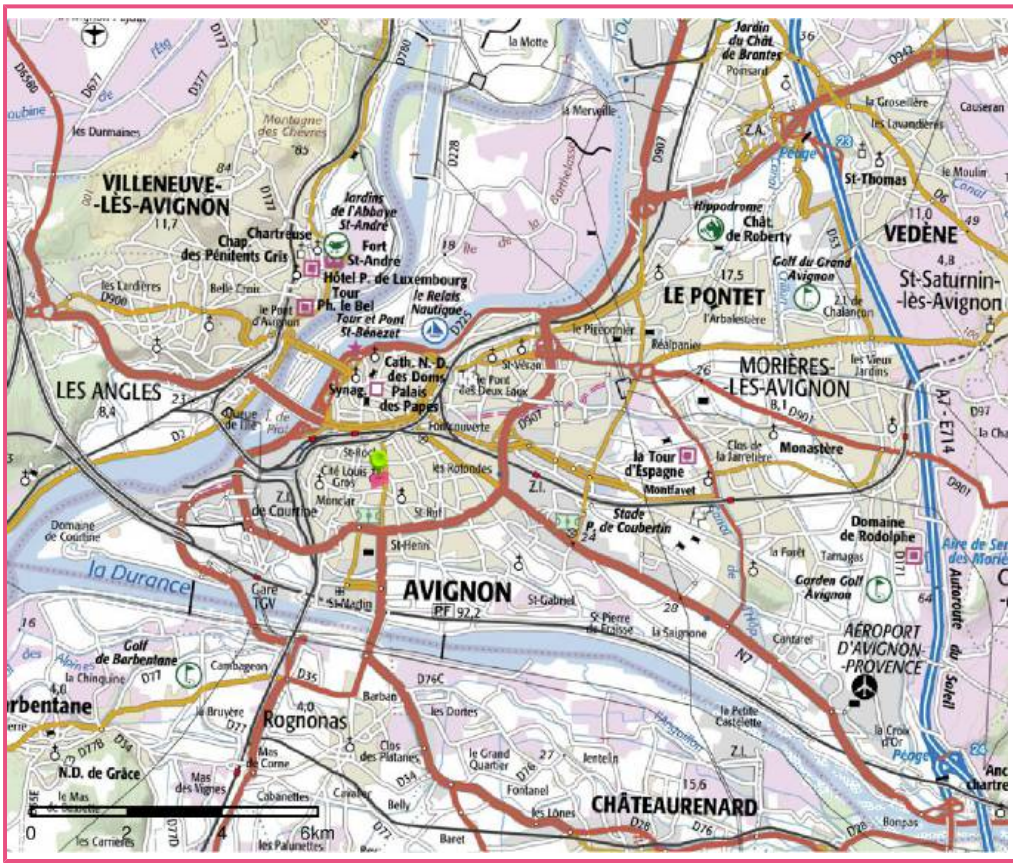
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	IX	228	05/12/2017
AVIGNON	IX	224	05/12/2017
AVIGNON	IX	225	05/12/2017
AVIGNON	IX	226	05/12/2017
AVIGNON	IX	227	05/12/2017

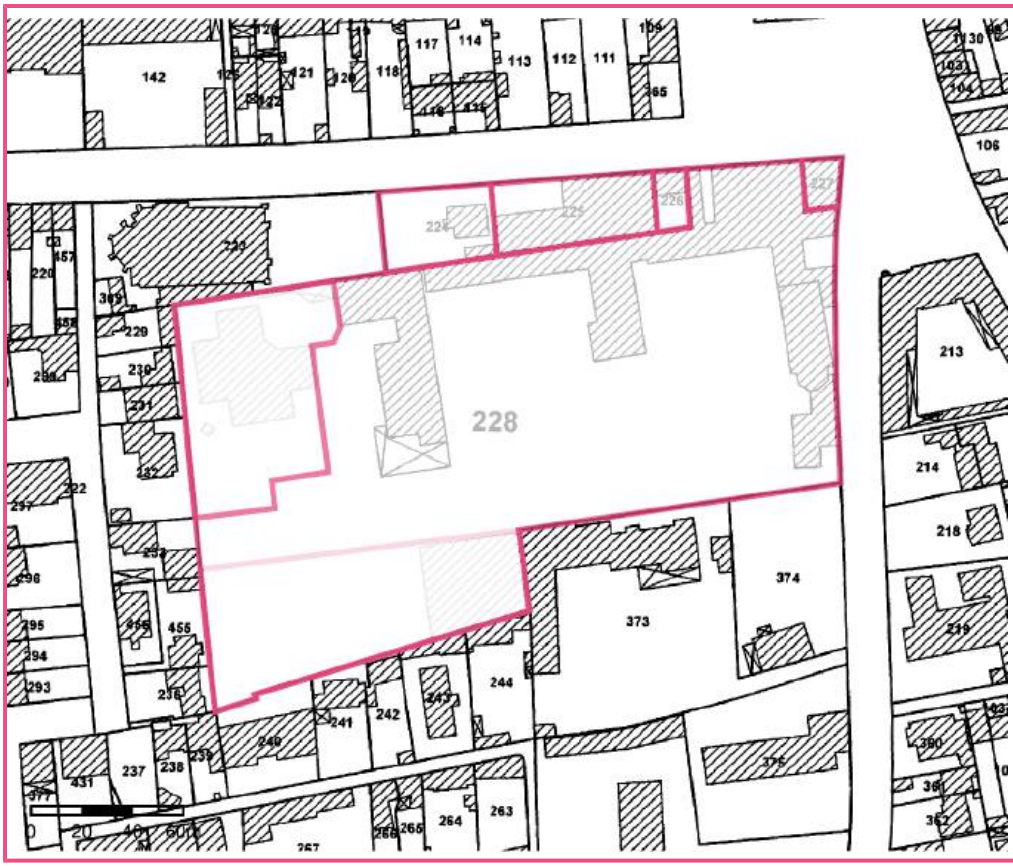
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06129



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06129

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06404
Nom usuel	SOPREMA
Adresse	5 rue mourre
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/10/2017

Description du site:

La société SOPREMA était autorisée, par arrêté préfectoral du 22/12/2004, à poursuivre l'exploitation d'une usine de fabrication de produits et revêtements d'étanchéité sur le territoire de la commune d'Avignon. Elle fabriquait des produits en feuilles qui servent ensuite de membranes d'étanchéité à base de bitumes.
Le site était implanté dans un quartier urbanisé et couvrait une superficie de 22 789 m². Il comprenait plusieurs bâtiments (locaux sociaux, bâtiments de production et de stockage).
Le 22/01/2007, la société SOPREMA a notifié à Monsieur le Préfet du Vaucluse la cessation définitive de ces activités à l'été 2008.

Description qualitative:

Le diagnostic initial a mis en évidence que les sols au droit des bâtiments, protégés par une dalle en béton en bon état, étaient peu vulnérables et que les eaux souterraines n'étaient pas vulnérables à une éventuelle pollution, compte tenu notamment de la présence d'une couche protectrice d'argile à partir de 1 mètre de profondeur. Il a néanmoins été décidé de réaliser des sondages et analyses afin de confirmer ces premiers résultats.

23 sondages ont été réalisés. L'observation des terres prélevées a montré la présence d'odeurs fortes de type hydrocarbures sur 3 zones et des traces noires sur 7 zones. Leur analyse a mis en évidence des pollutions en HAP pour 3 zones, en hydrocarbures pour 8 zones et la présence de métaux sur 2 zones. 5 prélèvements d'eaux souterraines ont été réalisés (1 forage en amont hydraulique et 4 piézomètres en aval hydraulique). Les analyses ont mis en évidence une absence de pollution des eaux souterraines. Le site industriel ayant été bombardé en 1944, un diagnostic de la pollution pyrotechnique a été réalisé. Ce diagnostic a mis en évidence 17 cibles potentielles dans le sous-sol ; les zones concernées ont fait l'objet de fouilles précautionneuses. Aucune cible n'a été découverte sur le chantier.

Afin de rendre compatible la qualité du terrain avec le projet de construction de logements, des travaux de réhabilitation ont été réalisés conformément à l'AP du 24/08/2007 (9 zones contaminées) par extraction des terres et évacuation dans les filières appropriées (entre février et mai 2009). L'ensemble des matériaux et gravats de

démolition des installations et bâtiments ont été évacués dans les filières appropriées (démolition entre janvier et avril 2009). SOPREMA a transmis le rapport de fin de travaux de démolition et dépollution en juin 2009. Après les travaux de dépollution des sols, les concentrations maximales présentes en fond de fouille sont de 2000 mg/kg pour les hydrocarbures totaux et de 100 mg/kg pour les hydrocarbures aromatiques

Une Analyse des Risques Résiduels (ARR) démontre que sur la base du projet de construction de logements, le risque était acceptable.

Des restrictions d'usage ont été mises en place au droit du site afin de garantir une compatibilité permanente des usages futurs et de l'état des sols. L'AP du 8/06/2010 instaure des servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de SOPREMA. Les servitudes concernent les parcelles référencées au cadastre de la commune d'Avignon sous les numéros 62, 612 et 613 de la section IL.

4 zones ont été identifiées sur ces parcelles :
* les zones ayant fait l'objet de travaux de dépollution (fouilles hydrocarbures) (Zone A),
* les zones situées dans un périmètre de 5 m autour des fouilles hydrocarbures (Zone B),
* les zones présentant des impacts du fait de la présence de métaux (Zone C),
* les zones qui n'ont pas fait l'objet d'investigations ou pour lesquelles les investigations
réalisées n'avaient pas conduit à des travaux de dépollution (Zone D).

Les restrictions concernent l'utilisation des eaux souterraines pour un usage alimentaire pour tout le site. Des restrictions concernent également le sol et le sous-sol au droit du site.

Etat technique : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations :

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	84.0028	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=84.0028

Sélection du SIS

Statut : Consultable

Critère de sélection : Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection :

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 846410.0 , 6317722.0 (Lambert 93)

Superficie totale : 22650 m²

Perimètre total : 2344 m

Liste parcellaire cadastral

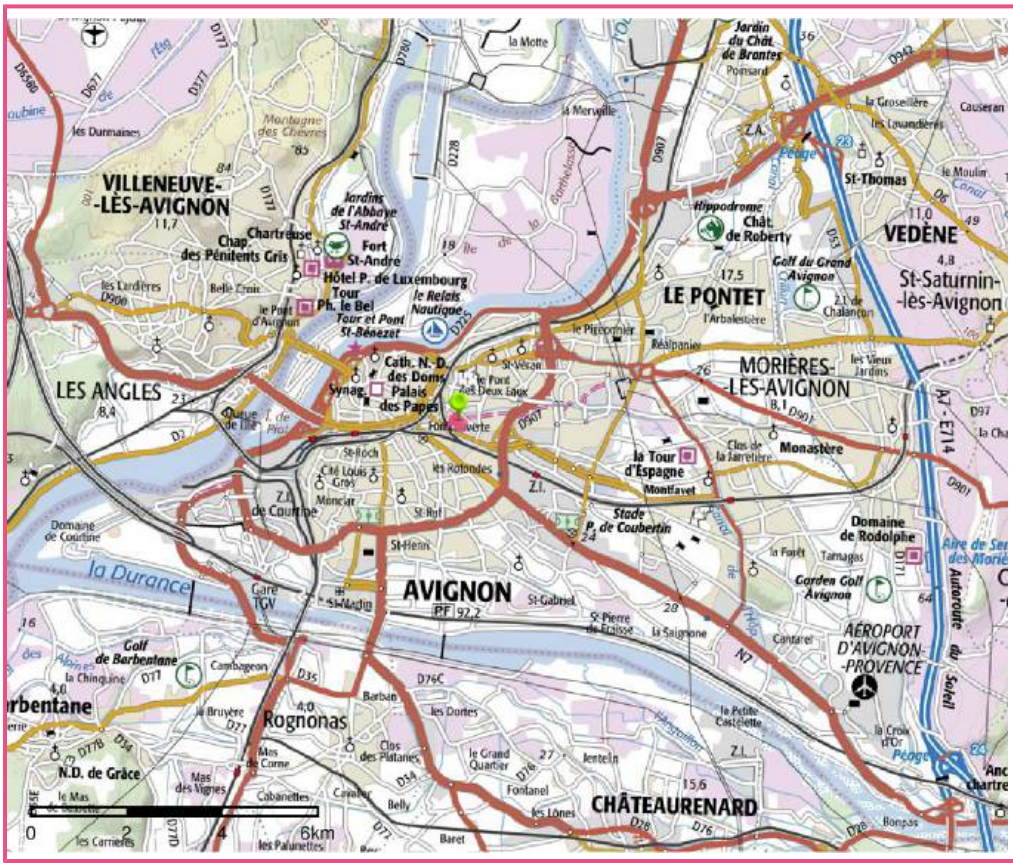
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	IL	62	30/06/2015
AVIGNON	IL	608	30/06/2015
AVIGNON	IL	610	30/06/2015
AVIGNON	IL	611	30/06/2015
AVIGNON	IL	612	30/06/2015
AVIGNON	IL	613	30/06/2015

Documents

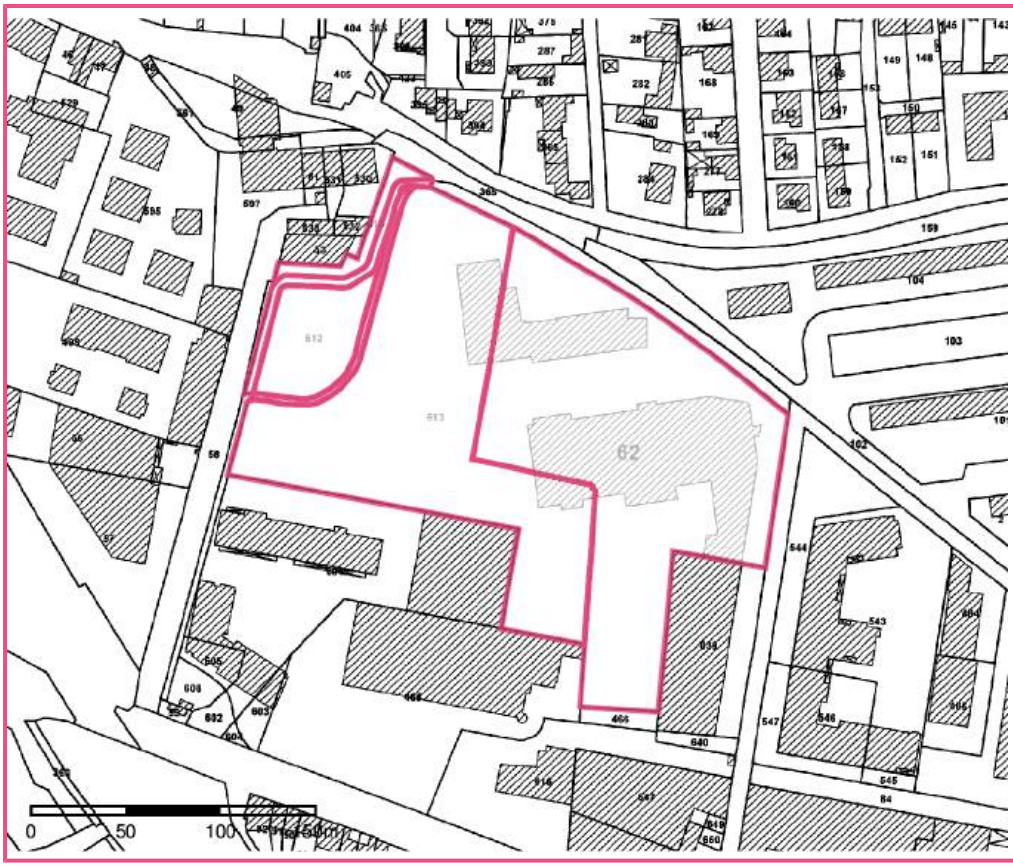
Titre	Commentaire	Diffusé
plan-cartographique-84.0028--1		Oui
plan-cartographique-84.0028--2		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06404



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06404

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06678
Nom usuel	Crèche du Conseil Général du Vaucluse et EEAP Le Petit Jardin
Adresse	6 boulevard Limbert
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit de la crèche et de l'EEAP a potentiellement été influencée par d'anciennes activités recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit de ces établissements ont mis en évidence que des composés volatils ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845856.0 , 6317896.0 (Lambert 93)
Superficie totale	5177 m²
Perimètre total	742 m

Liste parcellaire cadastral

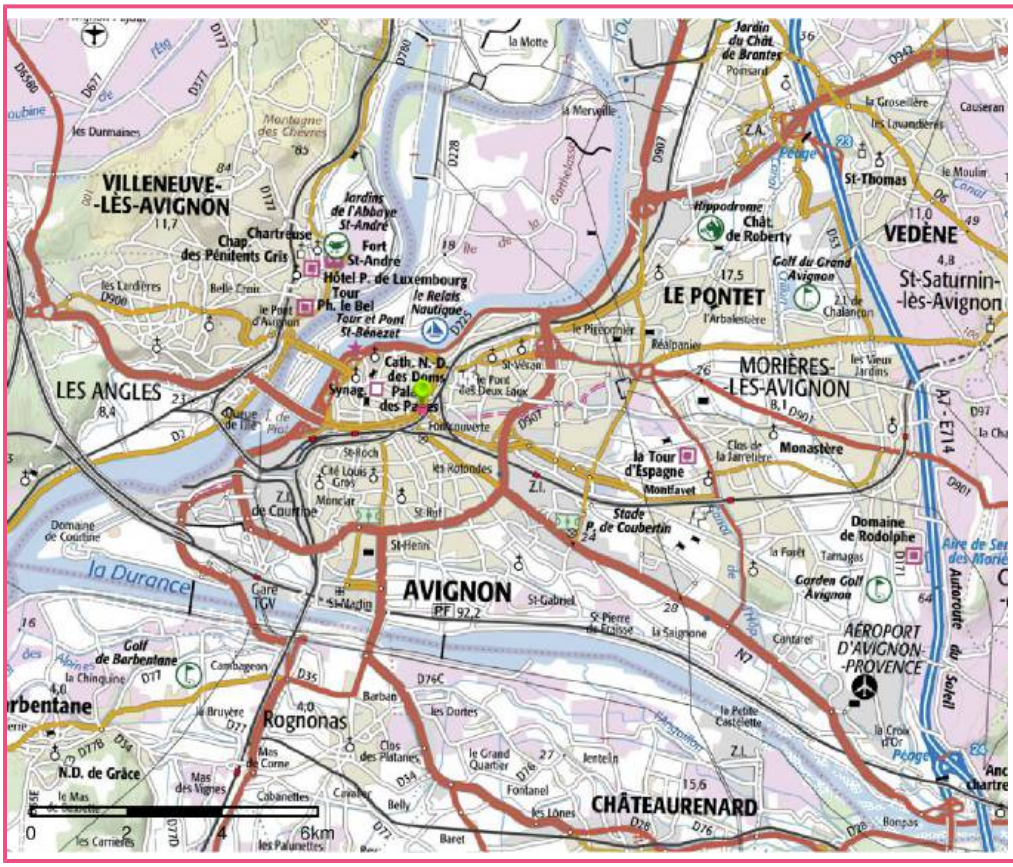
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	IL	543	24/01/2018
AVIGNON	IL	34	24/01/2018
AVIGNON	IL	582	24/01/2018

Documents

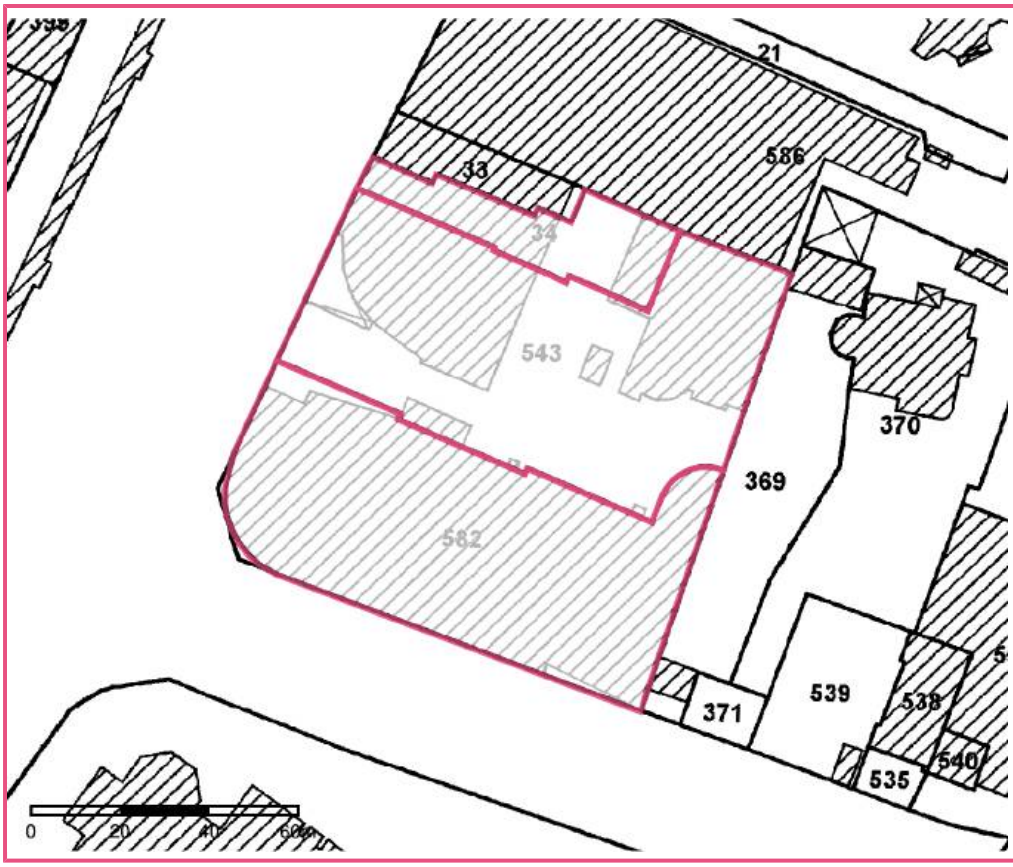
Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06678



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06678

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06680
Nom usuel	Ecole élémentaire publique Saint Ruf
Adresse	2/6 place Saint Ruf
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit de l'école a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage automobile avec présence de cuves enterrées recensé dans la base de données, BASIAS n° PAC8401708 et ancienne station-service, BASIAS PAC8401311) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit de l'école ont mis en évidence que des composés volatils ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845366.0 , 6316844.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1836 m²
Perimètre total	212 m

Liste parcellaire cadastral

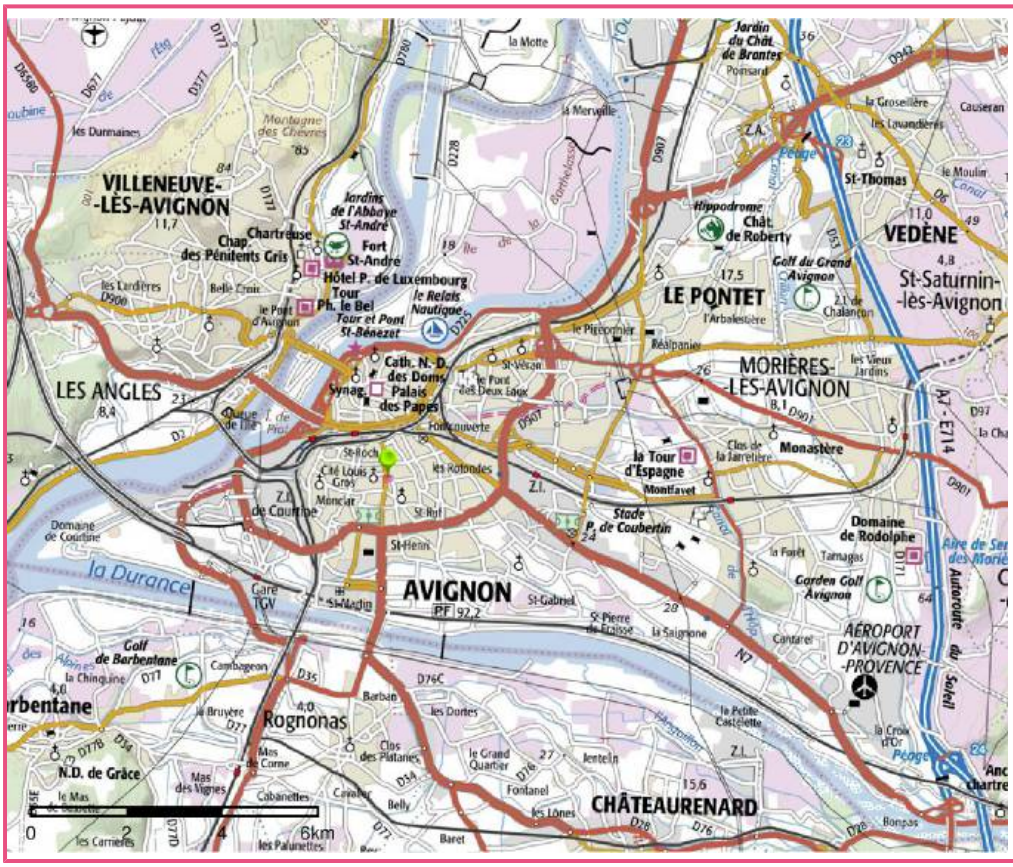
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	IW	213	24/01/2018

Documents

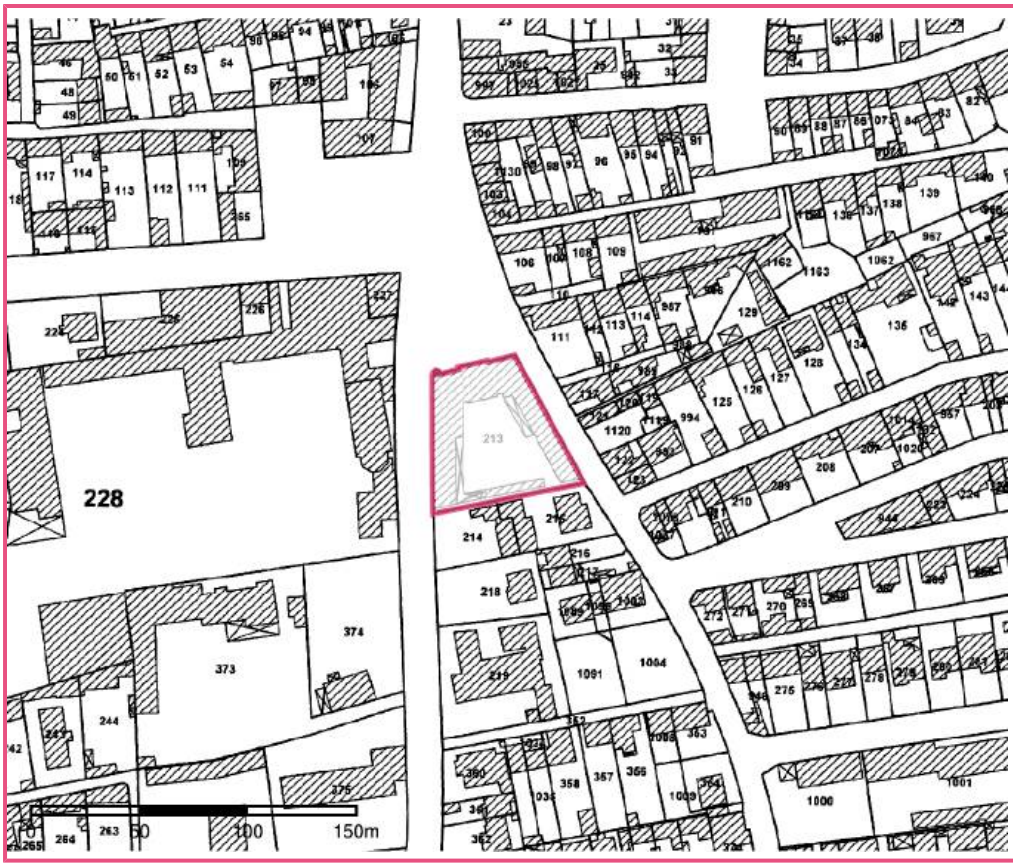
Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06680



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06680

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06681
Nom usuel	Lycée Saint Joseph
Adresse	62 rue des Lices
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit de l'établissement a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (fabrique de garancine et garage automobile, BASIAS PAC8400214 et d'une teinturerie BASIAS PAC8400641) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit de l'établissement ont mis en évidence que des composés volatils (hydrocarbures aromatiques, notamment toluène) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Du plomb (concentrations jusque 220mg/kg) a également été retrouvé dans les sols superficiels.

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845431.0 , 6317896.0 (Lambert 93)
Superficie totale	16136 m²
Perimètre total	870 m

Liste parcellaire cadastral

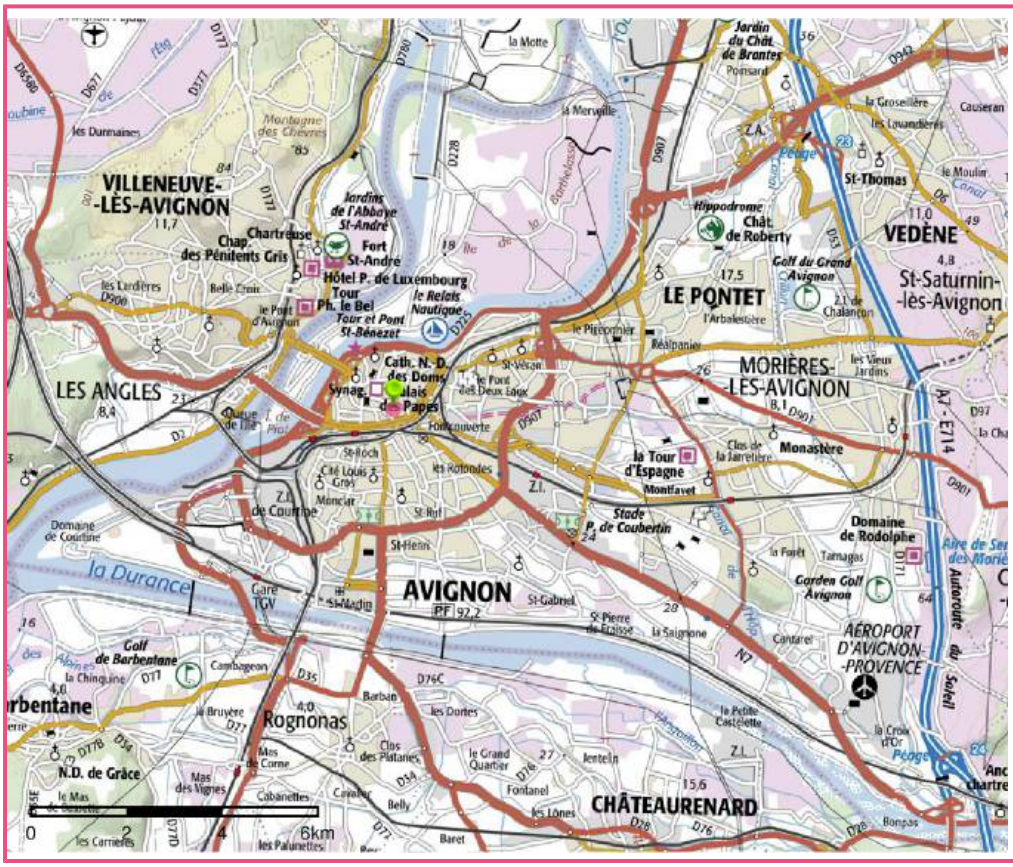
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DL	1189	24/01/2018

Documents

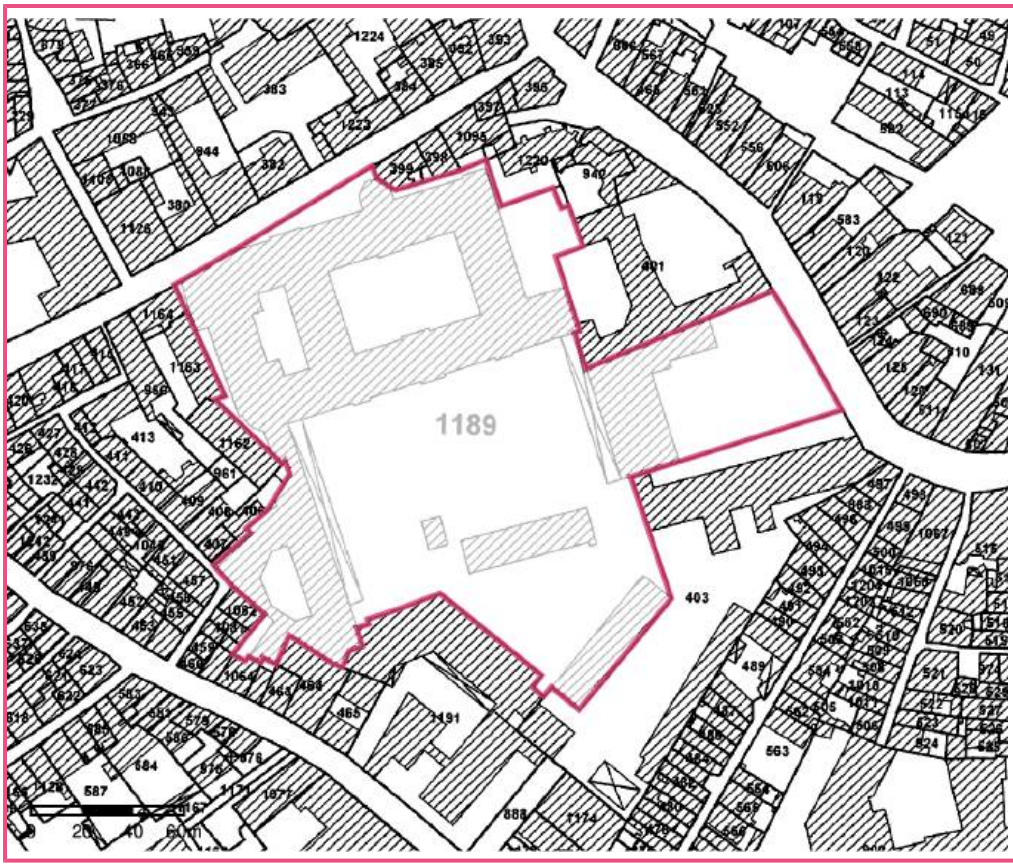
Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06681



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06681

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06682
Nom usuel	Groupe scolaire Saint Jean-Baptiste de la Salle
Adresse	9 rue Notre Dame des Sept Douleurs
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancienne fabrique de garancine BASIAS PAC8400094) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (dont du toluène, des hydrocarbures aliphatiques et des xylènes) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845802.0 , 6318337.0 (Lambert 93)
Superficie totale	13686 m²
Perimètre total	1538 m

Liste parcellaire cadastral

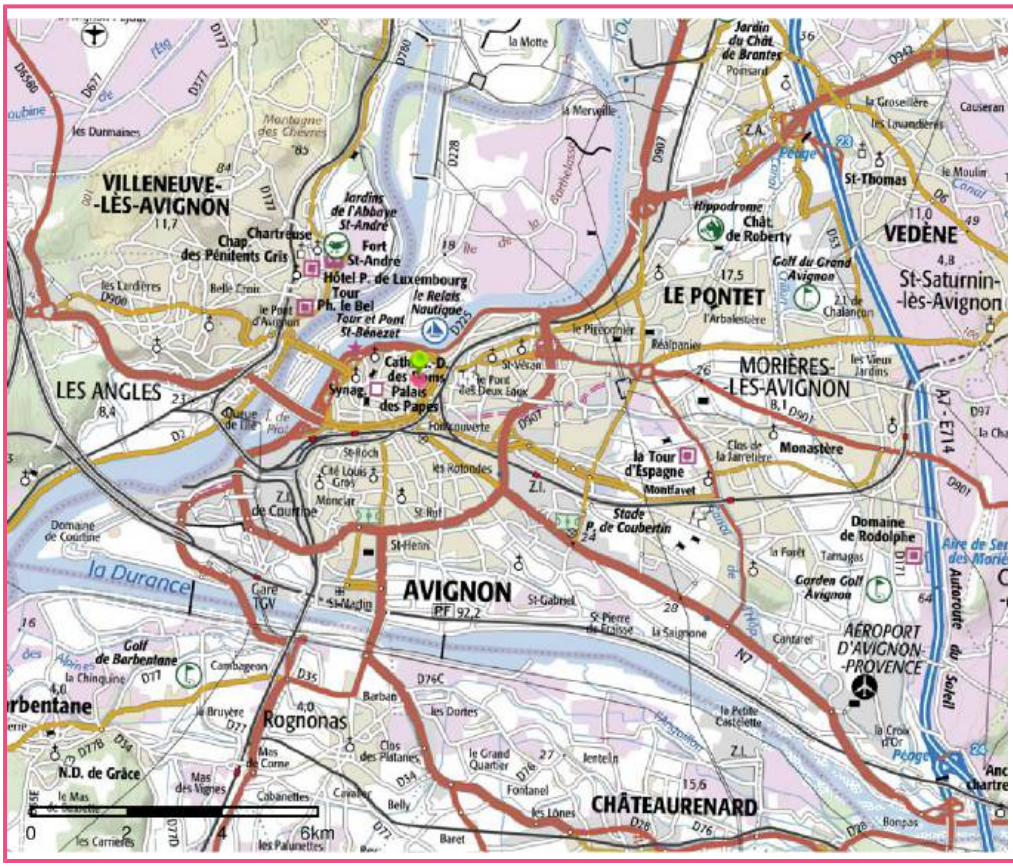
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DM	697	24/01/2018
AVIGNON	DM	725	24/01/2018
AVIGNON	DM	692	24/01/2018
AVIGNON	DM	693	24/01/2018
AVIGNON	DM	694	24/01/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

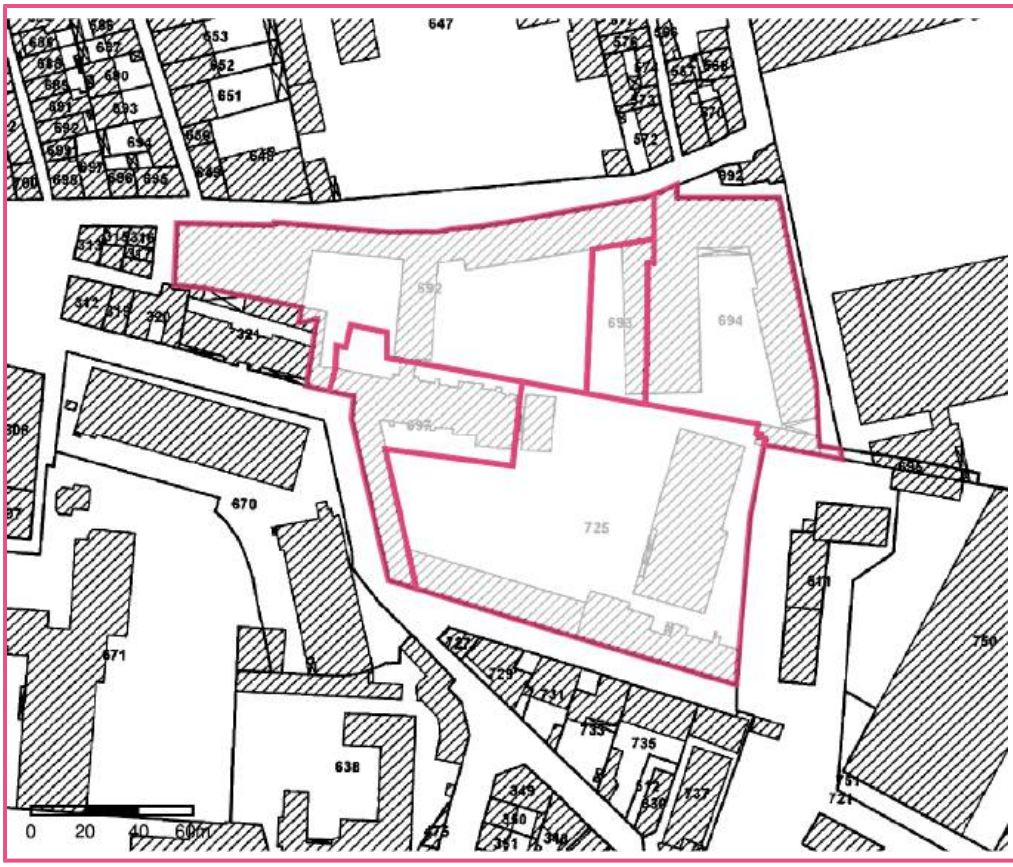
Cartographie



Périmètre du SIS

Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06682



Périmètre du SIS

Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06682

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06683
Nom usuel	Groupe scolaire Frédéric Mistral
Adresse	rue d'Annanelle
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien site de dépôt d'huiles minérales, BASIAS PAC8400892) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (dont du toluène, des hydrocarbures aliphatiques et des xylènes) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	844551.0 , 6317966.0 (Lambert 93)
Superficie totale	32940 m²
Perimètre total	1177 m

Liste parcellaire cadastral

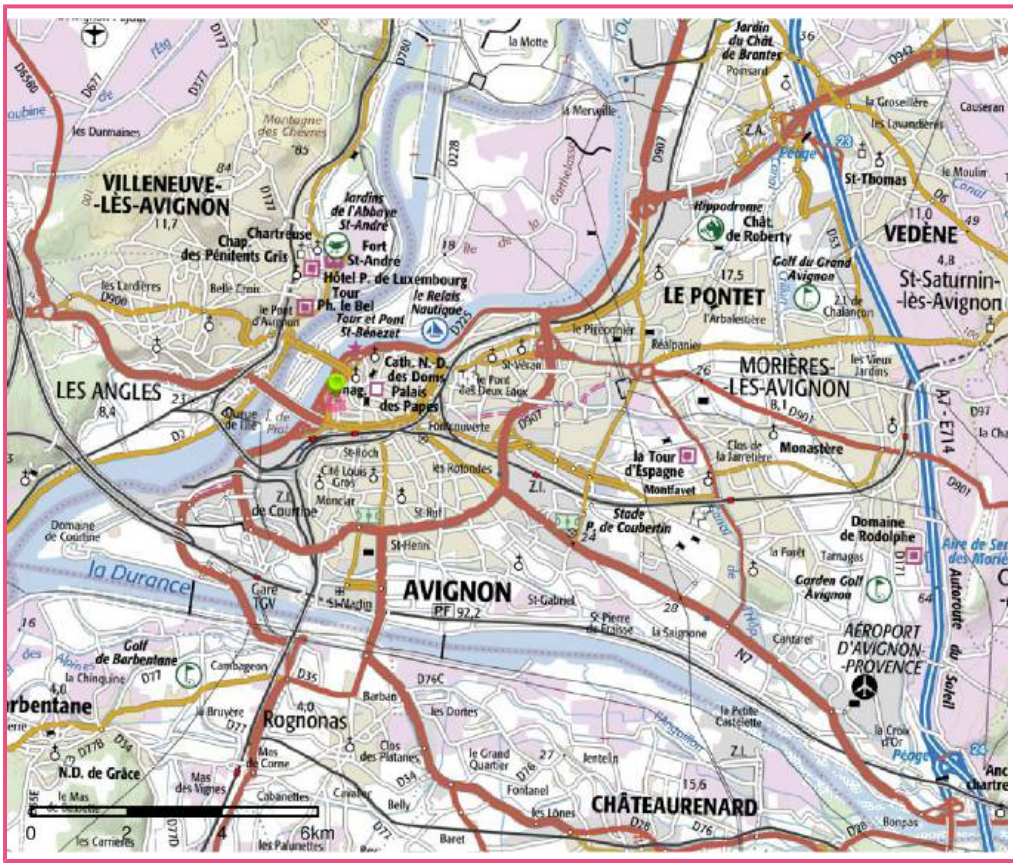
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DH	22	24/01/2018
AVIGNON	DH	375	24/01/2018
AVIGNON	DH	373	24/01/2018

Documents

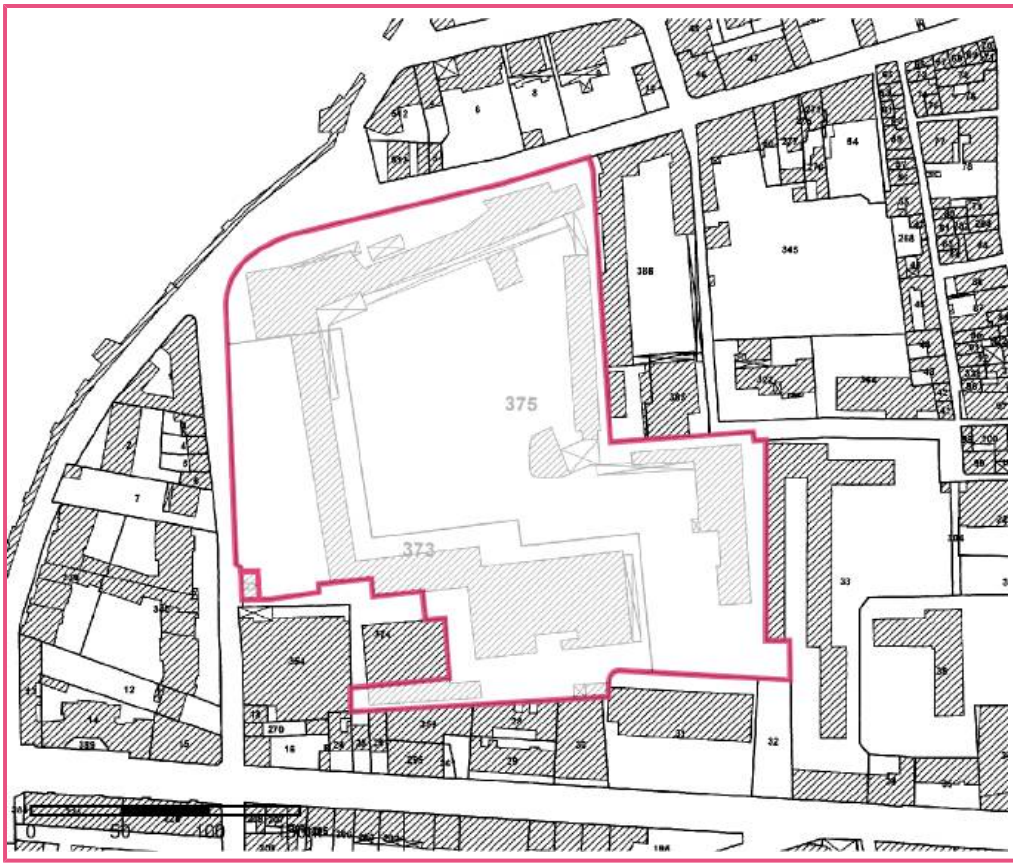
Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

Cartographie



☐ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06683



☐ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06683

Fiche Détaillée

Description du site

Nom :	Groupe scolaire René Char
Adresse :	2 RUE PIERRE AUGUSTE RENOIR
Commune principale :	84007 AVIGNON
Description :	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage, BASIAS PAC8401283) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (majoritairement des hydrocarbures aliphatiques) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations :	30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant :	SSP00044120101
Ancien identifiant SIS :	84SIS06684
Description : [1]	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage, BASIAS PAC8401283) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (majoritairement des hydrocarbures aliphatiques) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Document(s) : [2]

Document diffusable	Titre du document

plan_carto_01_20180124142659695.png	plan_carto_01

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour : 30/09/2020

Description au 18/01/2018 : 3

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage, BASIAS PAC8401283) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (majoritairement des hydrocarbures aliphatiques) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

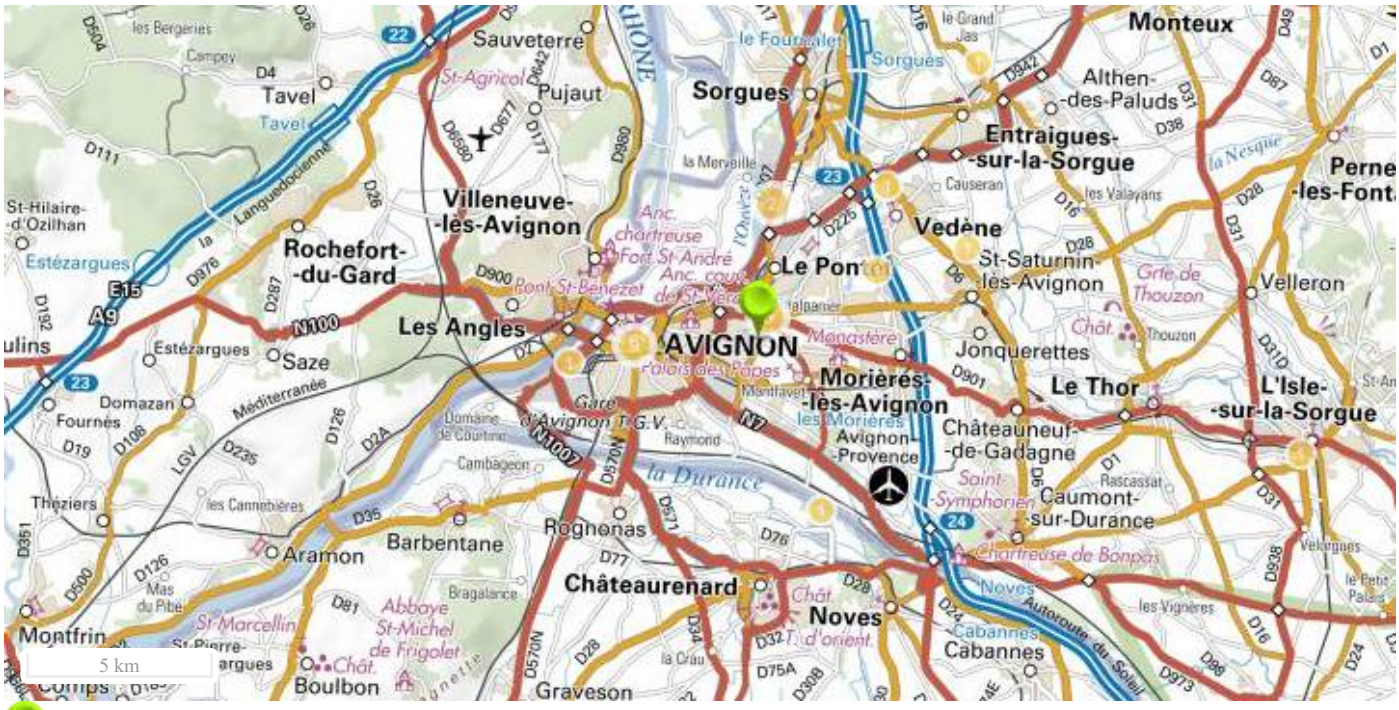
Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
AVIGNON	1	DX	182	84

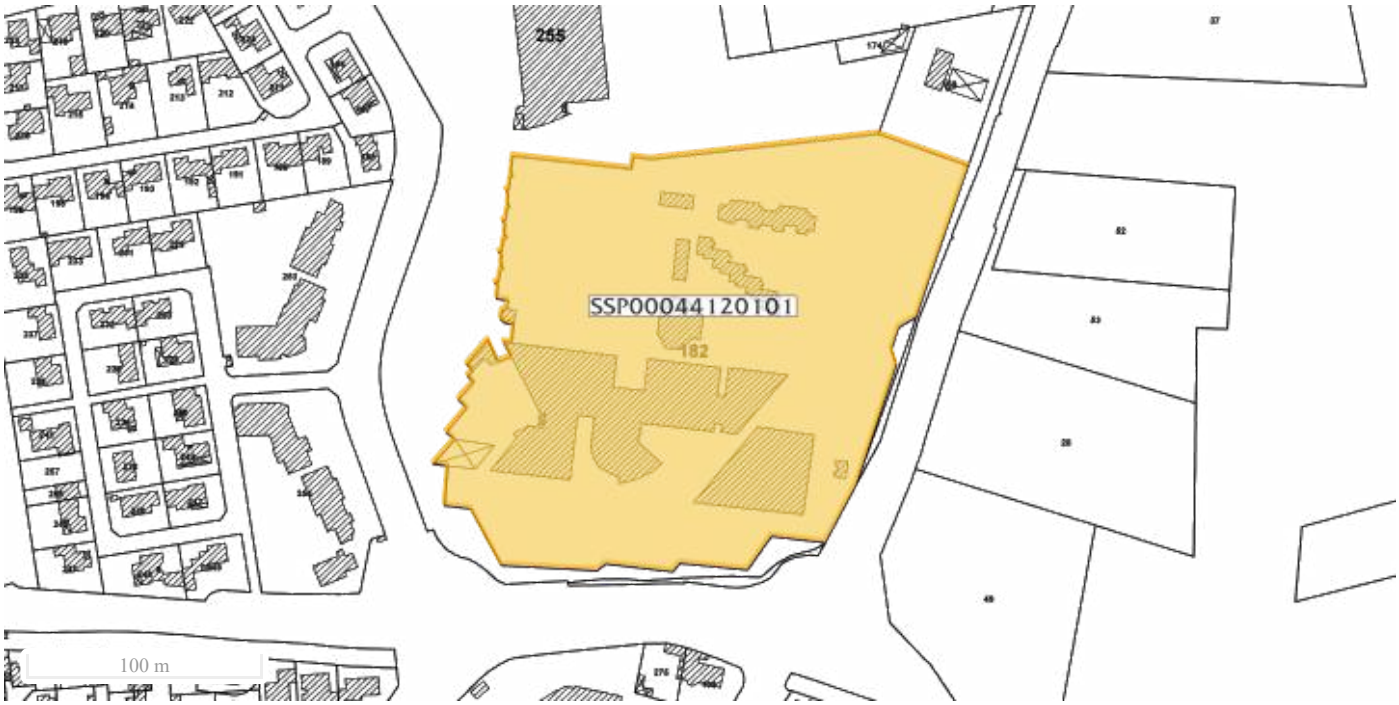
Plans cartographiques :



Centroïde de la classification

Cartes IGN - IGN

Identifiant : SSP00044120101



Périmètre de la classification
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : SSP00044120101

Coordonnées du centroïde :	540 343,7 ; 5 457 118 (Web Mercator Sphérique (EPSG:3857))
Superficie estimée :	65 169 m^2

1 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
3 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont issues de la base de données BASOL (avant 2020) ou la base de données SIS s'ils n'étaient pas répertoriés dans BASOL.
5 Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS07734
Nom usuel	Ancienne aire d'accueil
Adresse	clos de la pionne- courtine
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	Cette ancienne aire d'accueil a été le lieu d'activités illégales de ferraillage, recyclage de batteries et brûlage notamment. Un diagnostic de sol a révélé la présence de plomb à des concentrations pouvant s'élever à 2200mg/kg.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	843443.0 , 6317173.0 (Lambert 93)
Superficie totale	49261 m²
Perimètre total	2477 m

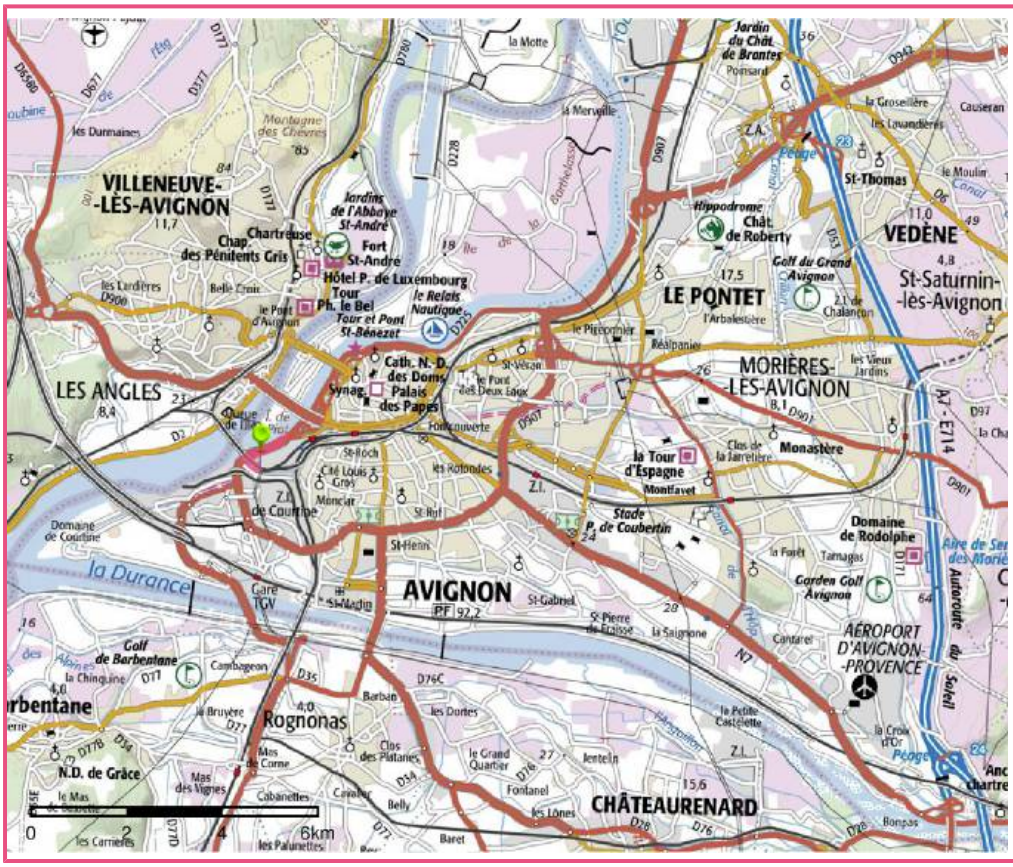
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	CZ	124	22/06/2018
AVIGNON	CZ	98	22/06/2018

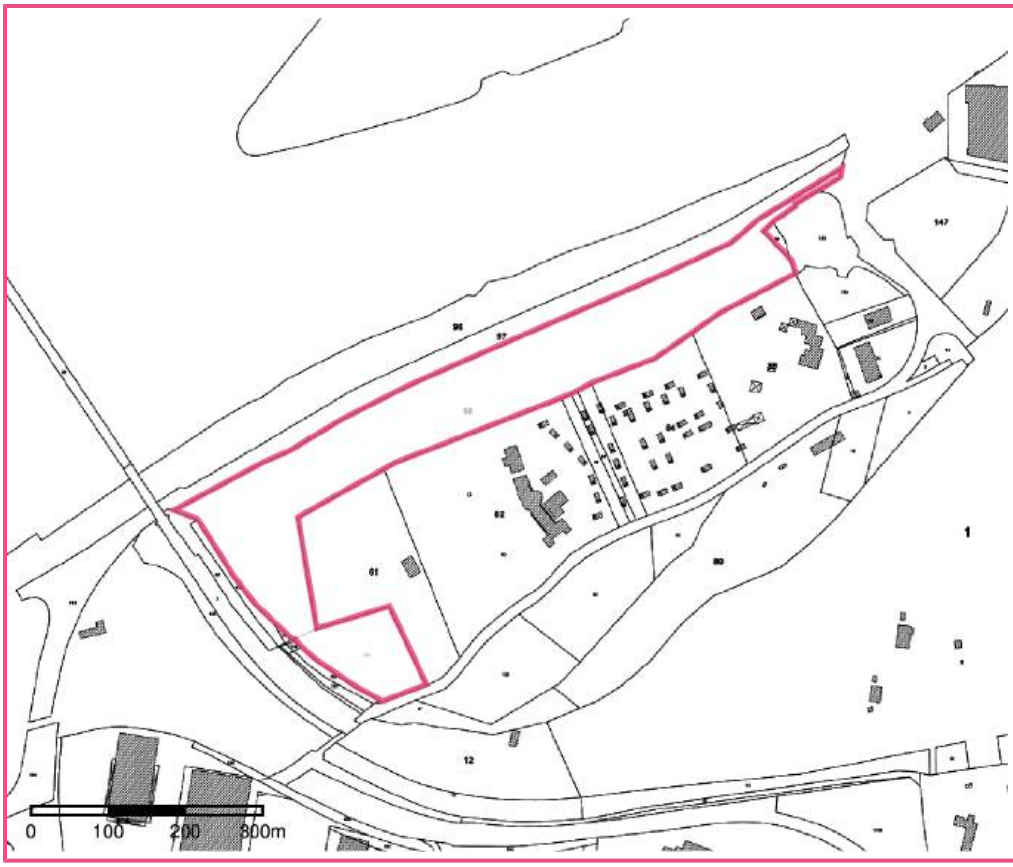
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS07734



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS07734

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS07736
Nom usuel	Jardins Urbains V
Adresse	rue du vice Légat
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	Des recherches historiques ont révélé la présence d'une ancienne fonderie entre 1800 et 1838 sur cette portion de la parcelle DK0152. La fonderie était équipée de deux fourneaux, toutefois aucune localisation précise n'est possible au regard des archives. Apres la fermeture de la fonderie en 1838 le site subit des travaux, piégeant les dépôts industriels sous d'épaisses couches de remblais. Dès l'année 1839, à la suite de la fermeture de la fonderie, la parcelle est devenue une caserne militaire qui pouvait loger 1970 hommes. Une restauration de l'édifice est réalisée sur la parcelle d'étude afin de loger un régiment à trois bataillons mais également pour réaliser de grandes réparations d'entretien. Un diagnostic de sol mené en 2015 met en évidence des concentrations dans les sols en plomb à hauteur de 662mg/kg et en mercure à hauteur de 9,4mg/kg.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845154.0 , 6318507.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1043 m²
Perimètre total	163 m

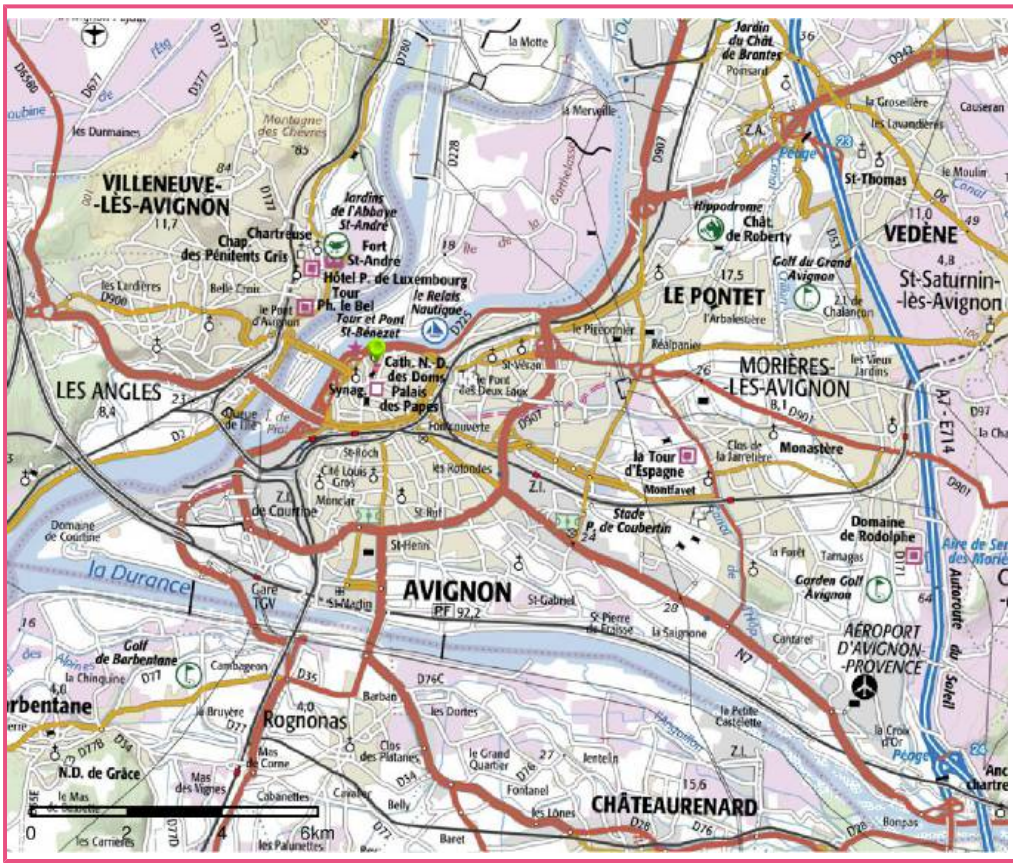
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DK	152	22/06/2018

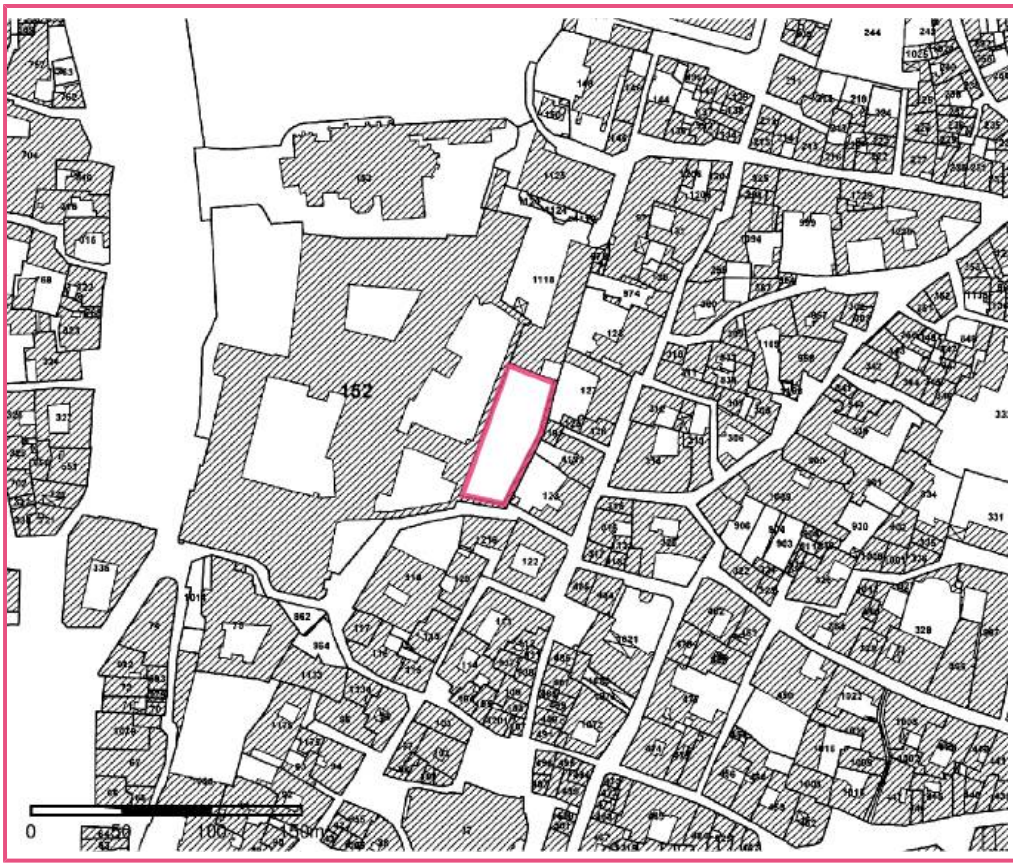
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS07736



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS07736

PREFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
de la protection des populations
Service Prévention des Risques Techniques
Courriel : ddpp@vaucluse.gouv.fr

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Arrêté préfectoral du 24 juin 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans le département de Vaucluse

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-23 à R.125-27, R.125-41 à R.125-47 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R.151-53 10°, R.410-15-1, R.442-8-1 et R.431-16 n ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le décret du 9 mai 2018, publié au journal officiel du 10 mai 2018, portant nomination du préfet de Vaucluse - Monsieur Bertrand GAUME ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019 établissant les projets de SIS prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement dans le département de Vaucluse ;

VU le rapport de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées du 6 juillet 2018 proposant des projets de SIS sur les communes du département de Vaucluse ci-après désignées : AVIGNON, BEDARRIDES, CARPENTRAS, CAVAILLON, CHEVAL BLANC, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, LE PONTET, L'ISLE SUR LA SORGUE, LORIOL DU COMTAT, MORNAS, ORANGE, PIOLENC, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, VALREAS et VEDENE ;

VU les avis émis par les communes de : AVIGNON, CHEVAL BLANC, ENTRAIGUES

SUR LA SORGUE et VEDENE ;

VU l'absence de réponse, dans le délai de 6 mois, valant avis favorable, des autres communes et établissements publics de coopération intercommunale consultés par courrier en date du 29 mai 2019 ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création des SIS par courriers en date du 4 juin 2019 ;

VU l'absence d'observation du public recueillie entre le 3 juin et 3 juillet 2019 ;

VU le rapport de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées du 28 janvier 2020 proposant la création de SIS sur les communes du département de Vaucluse ci-après désignées : AVIGNON, BEDARRIDES, CARPENTRAS, CAVAILLON, CHEVAL BLANC, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, LE PONTET, L'ISLE SUR LA SORGUE, LORIOL DU COMTAT, MORNAS, ORANGE, PIOLENC, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, VALREAS et VEDENE ;

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de garantir, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement ;

CONSIDERANT que chacune des communes et chacun des établissements publics de coopération intercommunale concernés du département de Vaucluse a été consulté sur le ou les projet(s) de création de SIS situé(s) sur leurs territoires ;

CONSIDERANT que les propriétaires des terrains concernés par un projet de création d'un SIS ont été informés du projet et des modalités de consultation du public ainsi que de la possibilité de faire parvenir directement à l'inspection de l'environnement leurs observations éventuelles ;

CONSIDERANT que la consultation du public a été réalisée du 3 juin au 3 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que les remarques des communes, des propriétaires et du public concernés ont soit été prises en considération ce qui a conduit à modifier certains projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols, soit ne justifient pas la remise en cause des projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ;

CONSIDERANT qu'il convient de corriger les erreurs présentes dans le tableau de l'article 1 de l'arrêté du 4 juin 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

A R R E T E

Article 1er : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral du 4 juin 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS).

Article 2 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants sont créés :

Nom Commune	Identifiant SIS	Nom usuel
AVIGNON	84SIS06088	DEPOT PETROLIER des RAFFINERIES du MIDI
AVIGNON	84SIS06129	Collège Privé Champfleury
AVIGNON	84SIS06678	Crèche du Conseil Général du Vaucluse et EEAP Le Petit Jardin
AVIGNON	84SIS06682	Groupe scolaire Saint Jean-Baptiste de la Salle
AVIGNON	84SIS06683	Groupe scolaire Frédéric Mistral
AVIGNON	84SIS06681	Lycée Saint Joseph
AVIGNON	84SIS06680	Ecole élémentaire publique Saint Ruf
AVIGNON	84SIS06684	Groupe scolaire René Char
AVIGNON	84SIS06404	SOPREMA
AVIGNON	84SIS07734	Ancienne aire d'accueil
AVIGNON	84SIS07736	Jardins Urbains V
BEDARRIDES	84SIS06089	CANISSIMO
CARPENTRAS	84SIS06344	Ancienne usine à gaz
CAVAILLON	84SIS06392	Ancienne usine à gaz
CHEVAL BLANC	84SIS06984	Stand de tir
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	84SIS04689	CEREALIS (Ex Engrais VITAL)
LE PONTET	84SIS06093	L'ABEILLE
LE PONTET	84SIS06352	AFOUD ex Aboulghazi
LE PONTET	84SIS06092	RENO (Ex REALPANIER)
LE PONTET	84SIS06090	SUD FERTILISANTS
L'ISLE SUR LA SORGUE	84SIS06393	Ancienne usine à gaz
LORIOL DU COMTAT	84SIS06094	LACROIX (Ex RUGGIERI)
MORNAS	84SIS06095	Station Service CARAUTOROUTES
ORANGE	84SIS06394	Agence commerciale EDF GDF
PIOLENC	84SIS06104	ACCUMULATEURS CLEMENT
SAINT SATURNIN LES AVIGNON Egalement sur le territoire d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE et de VEDENE	84SIS06981	PAPETERIES DE GROMELLE
VALREAS	84SIS06105	Station Service VALDIS
VEDENE	84SIS06128	Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles
VEDENE	84SIS06106	EARL JACQUES DAUSSANT

Ces Secteurs d'Informations sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 3 : URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 2 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Conformément aux articles L.125-6 du code de l'environnement et R.151-53 10° du code de l'urbanisme, les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Conformément à l'article L.556-2 du Code de l'environnement, les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L.125-6 du même code, font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Conformément aux articles R.431-16 n et R.442-8-1 du code de l'urbanisme, pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.

Article 4 : OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Conformément à l'article L.125-7 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols, mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 5: NOTIFICATIONS ET PUBLICITE

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou plusieurs Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'Article 2.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et des EPCI compétents concernés. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Vaucluse.

Article 6: DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de NIMES situé 16, avenue Feuchère – CS 88 010 - NIMES Cedex 09, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de la cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif pendant l'état d'urgence sanitaire et prorogé par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020 inclus.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 7 : EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, le sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras, le sous-préfet de l'arrondissement d'Apt, les maires des communes désignées à l'article 2, les présidents d'EPCI dont dépendent les communes désignées à l'article 2, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général

Signé : Christian GUYARD

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06088
Nom usuel	DEPOT PETROLIER des RAFFINERIES du MIDI
Adresse	Z.I. de Courtine
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	Description au 20/07/2015

Raffinerie du midi à Avignon (84)
La société Raffinerie du Midi a exploité jusqu'en 1998 des activités de stockage d'hydrocarbures en périphérie Ouest de la ville d'Avignon en bordure Nord de la zone industrielle de Courtine, dans le département du Vaucluse. Le dépôt, d'une superficie de 30000 m², est implanté en bordure Sud du Rhône.
La capacité de ce dépôt était de 16 770 m3 et il comportait 10 bacs de stockage. Les carburants stockés étaient essence, gazoil, fuel. Ce dépôt était autorisé par Arrêté Préfectoral du 14/06/1994.
Le site est démantelé. Il est bordé au Sud et à l'est par des voies ferrées de la SNCF, au Nord et à l'Ouest par le lit majeur du Rhône et par l'extrémité Nord de la ZI. Le dépôt est situé dans la zone artisanale et commerciale où seuls les logements de fonction sont autorisés. Les plus proches habitations sont situées à 300m au Sud-Est et au Nord Est.
Le toit de la nappe se situe à environ 5 m de profondeur.

Description qualitative

Un diagnostic de pollution des sols et de la nappe a été réalisé en 1996. Une pollution par les hydrocarbures a été mise en évidence au niveau du sol et de la nappe. Au niveau du sol, deux zones distinctes, zones Sud-ouest et Nord-Ouest, d'une superficie totale de l'ordre de 5000 à 6000 m², présentent des teneurs en hydrocarbures sous forme gazeuse et des xylènes à des teneurs supérieures à la VDSS (Valeur de Définition de Source-Sol). En ce qui concerne la nappe, les analyses de 1996 ne révèlent aucune contamination alors que la campagne de 1999 démontre une pollution aux hydrocarbures. Une Évaluation Simplifié des Risques (ESR) a été transmise le 06/07/1999 conformément aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral du 25/02/1999, elle classe le site en classe 1. Une EDR (Évaluation Détaillée des Risques) a donc été demandée mais le dépôt a cessé son activité entre temps. Dès lors, des mesures de gestion devaient être prises.

L'arrêté préfectoral (AP) du 23/08/2001 encadre les travaux de réhabilitation (+ AP de mise en demeure du 16/11/2001) qui seront réalisés dans l'optique d'un usage futur comme zone d'activité économique. Cet AP fixe les seuils de réhabilitation à 12,5 mg/kg pour le Xylène et 1000 mg/kg pour les hydrocarbures. Il impose également la modélisation de l'impact de la contamination par les hydrocarbures de la nappe vis-à-vis d'un captage industriel identifié en aval

hydraulique du site afin de définir une surveillance de la qualité de la nappe et éventuellement un traitement de celle-ci.

Le rapport final de réhabilitation a été réalisé le 19/04/2002. La réhabilitation des sols s'est effectuée par Venting avec extraction et traitement des gaz grâce à 38 aiguilles d'extraction raccordées selon deux lignes principales parallèles orientées Nord-Sud. Le traitement a duré 177 jours et s'est achevé le 13 Mars 2002. Durant le traitement plus de 4,6 millions de mètres cubes d'air ont été traités. Le piézomètre de contrôle a été implanté sur le site. Le Procès-Verbal de récolement a été établi le 11 Juin 2004. L'étude sur la nappe remise fin novembre 2001, mentionne qu'il n'y a pas de menace pour un captage industriel situé 800 m plus au sud.

Le suivi de la qualité de la nappe s'est poursuivi à une fréquence trimestrielle pendant une durée de trois ans comme l'impose l'AP du 23/08/2001. Le dernier rapport d'analyses en date du 8/06/2004 montre que les concentrations en Xylène et hydrocarbures dans la nappe sont inférieures au seuil de détection du matériel analytique.

Ce site ne nécessite plus d'actions de la part de l'administration est va basculer dans la base de données BASIAS du BRGM.

Etat technique : Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance

Observations :

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	84.0013	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=84.0013

Sélection du SIS

Statut : Consultable

Critère de sélection : Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection :

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 843924.0 , 6317374.0 (Lambert 93)

Superficie totale : 18795 m²

Perimètre total : 1009 m

Liste parcellaire cadastral

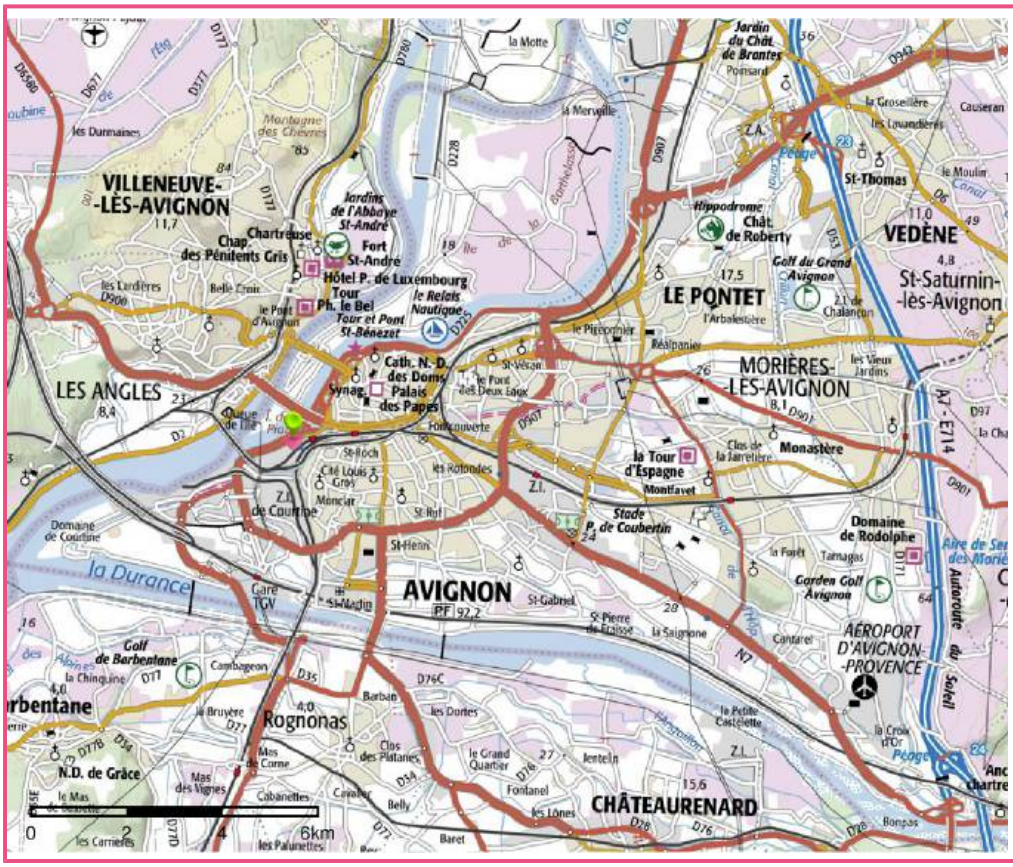
Date de vérification du parcellaire :

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DE	147	11/03/2013
AVIGNON	DE	148	11/03/2013

Documents

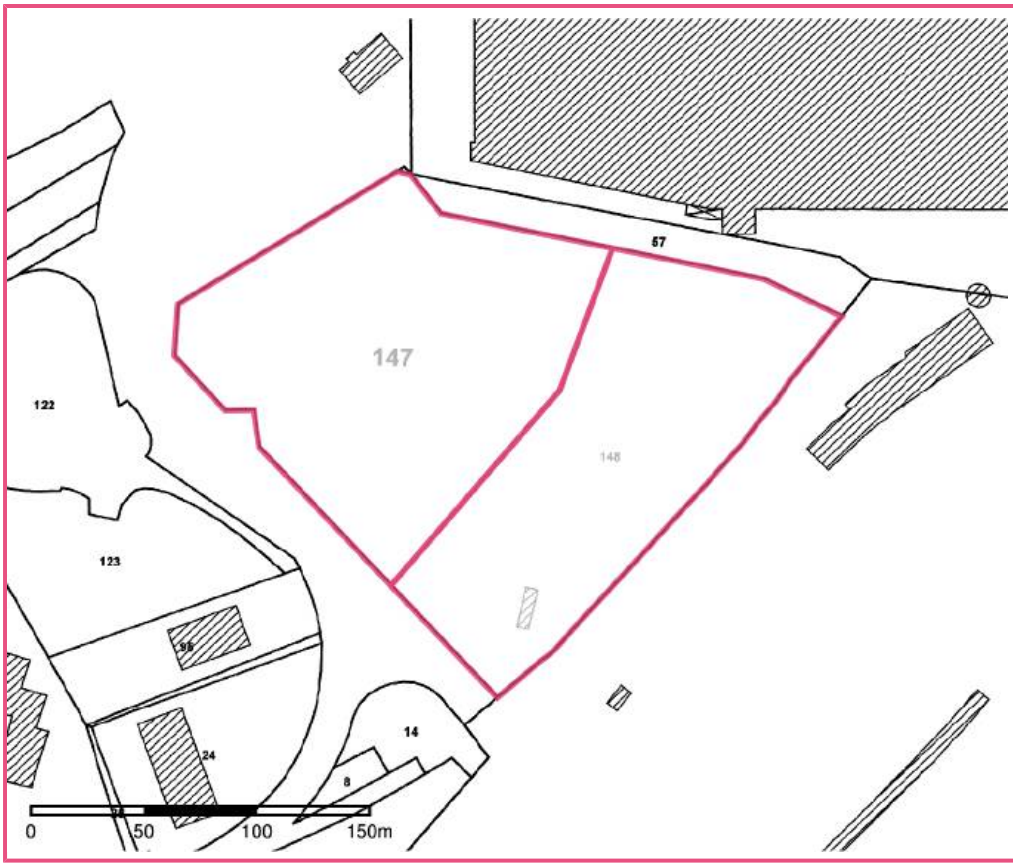
Titre	Commentaire	Diffusé
plan-cartographique-84.0013--2		Oui
plan-cartographique-84.0013--1		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06088



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06088

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06129
Nom usuel	Collège Privé Champfleury
Adresse	88, route de Tarascon
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	Descriptif du site: Ce collège a fait l'objet de diagnostics dans le cadre de l'opération « établissements sensibles » menée par le ministère chargé de l' environnement. Voir le lien suivant pour plus de détails : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html Description qualitative: - Des composés volatils ont été quantifiés dans l'air sous la dalle des bâtiments. Cependant, les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur des lieux de vie, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle du rez-de-chaussée, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion, ce qui signifie qu'aucun risque lié à la présence de ces composés n'est actuellement redouté. - Des métaux ont été mesurés au droit des sols du collège (arsenic (35 mg/kg), le cuivre (26 000 mg/kg) et le zinc (2800 mg/kg)). D'autres substances ont été quantifiées dans les sols du collège à des teneurs supérieures à celles mesurées dans les prélèvements réalisés hors de l'emprise de l'établissement. La gestion de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique que la qualité des sols superficiels est compatible avec l'usage actuel des lieux. - Des composés ont été quantifiés dans l'eau souterraine prélevée au droit des deux puits. Les concentrations mesurées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs réglementaires disponibles. Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845227.0 , 6316820.0 (Lambert 93)
Superficie totale	24796 m²
Perimètre total	1756 m

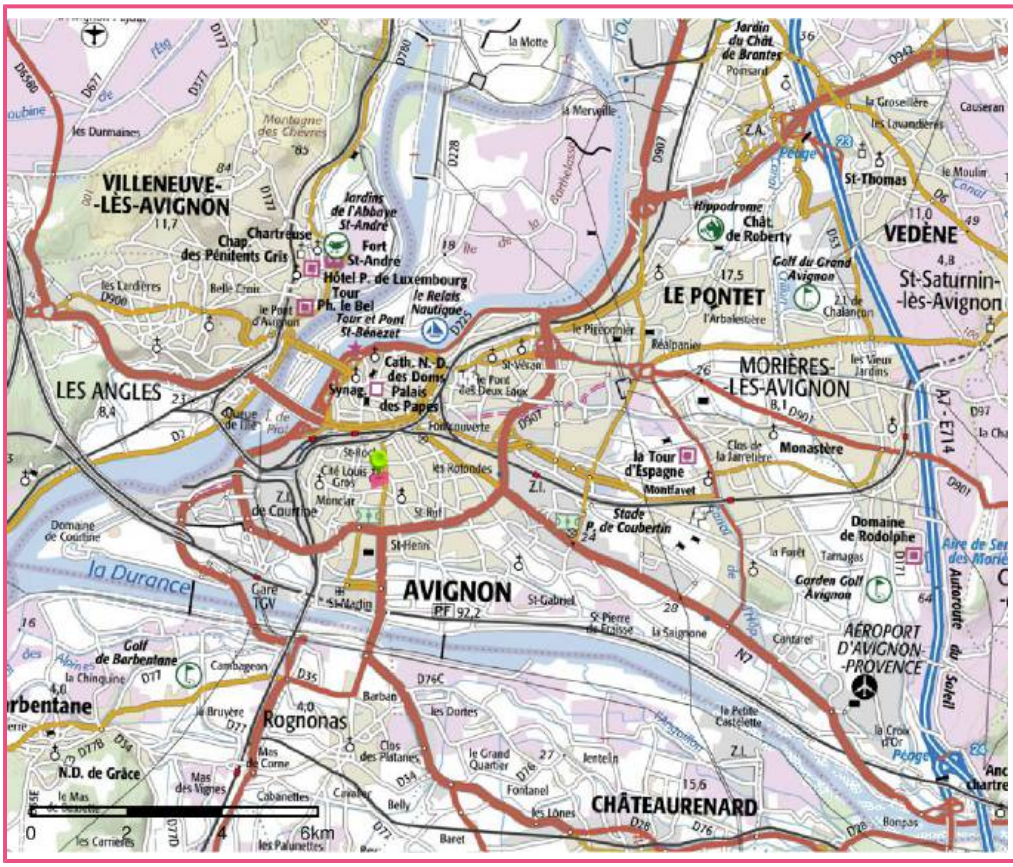
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	IX	228	05/12/2017
AVIGNON	IX	224	05/12/2017
AVIGNON	IX	225	05/12/2017
AVIGNON	IX	226	05/12/2017
AVIGNON	IX	227	05/12/2017

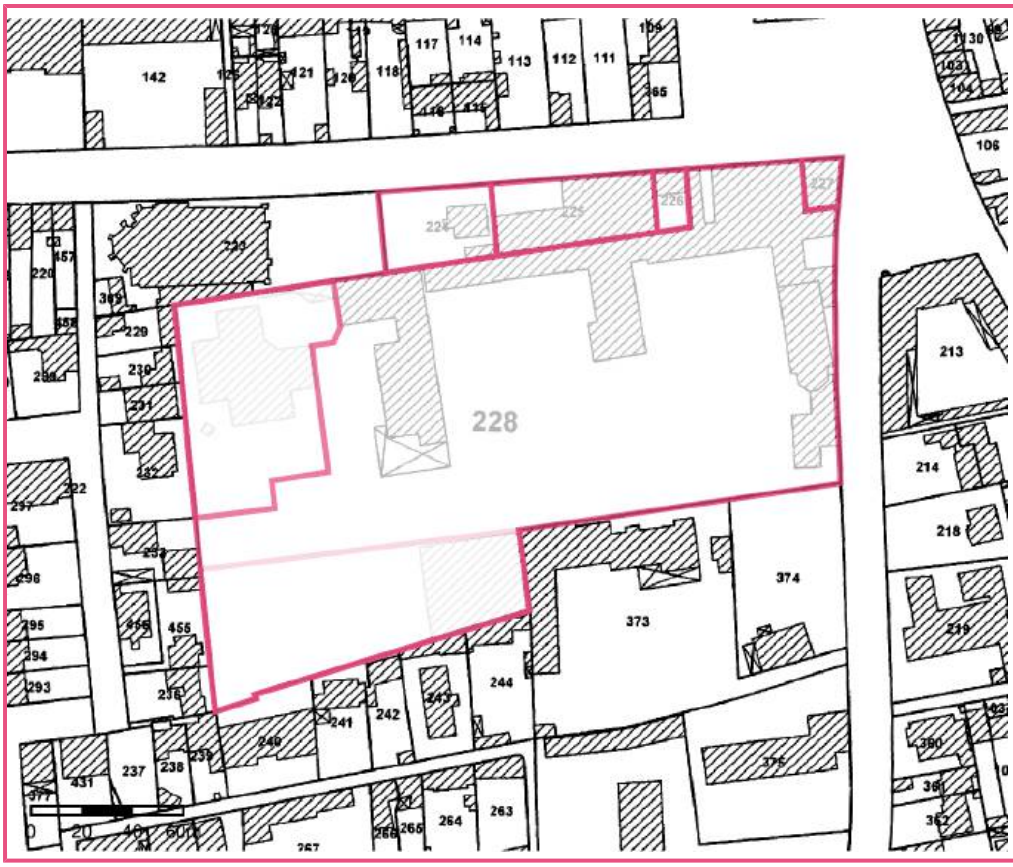
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06129



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06129

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06404
Nom usuel	SOPREMA
Adresse	5 rue mourre
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/10/2017

Description du site:

La société SOPREMA était autorisée, par arrêté préfectoral du 22/12/2004, à poursuivre l'exploitation d'une usine de fabrication de produits et revêtements d'étanchéité sur le territoire de la commune d'Avignon. Elle fabriquait des produits en feuilles qui servent ensuite de membranes d'étanchéité à base de bitumes.
Le site était implanté dans un quartier urbanisé et couvrait une superficie de 22 789 m². Il comprenait plusieurs bâtiments (locaux sociaux, bâtiments de production et de stockage).
Le 22/01/2007, la société SOPREMA a notifié à Monsieur le Préfet du Vaucluse la cessation définitive de ces activités à l'été 2008.

Description qualitative:

Le diagnostic initial a mis en évidence que les sols au droit des bâtiments, protégés par une dalle en béton en bon état, étaient peu vulnérables et que les eaux souterraines n'étaient pas vulnérables à une éventuelle pollution, compte tenu notamment de la présence d'une couche protectrice d'argile à partir de 1 mètre de profondeur. Il a néanmoins été décidé de réaliser des sondages et analyses afin de confirmer ces premiers résultats.

23 sondages ont été réalisés. L'observation des terres prélevées a montré la présence d'odeurs fortes de type hydrocarbures sur 3 zones et des traces noires sur 7 zones. Leur analyse a mis en évidence des pollutions en HAP pour 3 zones, en hydrocarbures pour 8 zones et la présence de métaux sur 2 zones. 5 prélèvements d'eaux souterraines ont été réalisés (1 forage en amont hydraulique et 4 piézomètres en aval hydraulique). Les analyses ont mis en évidence une absence de pollution des eaux souterraines. Le site industriel ayant été bombardé en 1944, un diagnostic de la pollution pyrotechnique a été réalisé. Ce diagnostic a mis en évidence 17 cibles potentielles dans le sous-sol ; les zones concernées ont fait l'objet de fouilles précautionneuses. Aucune cible n'a été découverte sur le chantier.

Afin de rendre compatible la qualité du terrain avec le projet de construction de logements, des travaux de réhabilitation ont été réalisés conformément à l'AP du 24/08/2007 (9 zones contaminées) par extraction des terres et évacuation dans les filières appropriées (entre février et mai 2009). L'ensemble des matériaux et gravats de

démolition des installations et bâtiments ont été évacués dans les filières appropriées (démolition entre janvier et avril 2009). SOPREMA a transmis le rapport de fin de travaux de démolition et dépollution en juin 2009. Après les travaux de dépollution des sols, les concentrations maximales présentes en fond de fouille sont de 2000 mg/kg pour les hydrocarbures totaux et de 100 mg/kg pour les hydrocarbures aromatiques

Une Analyse des Risques Résiduels (ARR) démontre que sur la base du projet de construction de logements, le risque était acceptable.

Des restrictions d'usage ont été mises en place au droit du site afin de garantir une compatibilité permanente des usages futurs et de l'état des sols. L'AP du 8/06/2010 instaure des servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de SOPREMA. Les servitudes concernent les parcelles référencées au cadastre de la commune d'Avignon sous les numéros 62, 612 et 613 de la section IL.

4 zones ont été identifiées sur ces parcelles :
* les zones ayant fait l'objet de travaux de dépollution (fouilles hydrocarbures) (Zone A),
* les zones situées dans un périmètre de 5 m autour des fouilles hydrocarbures (Zone B),
* les zones présentant des impacts du fait de la présence de métaux (Zone C),
* les zones qui n'ont pas fait l'objet d'investigations ou pour lesquelles les investigations
réalisées n'avaient pas conduit à des travaux de dépollution (Zone D).

Les restrictions concernent l'utilisation des eaux souterraines pour un usage alimentaire pour tout le site. Des restrictions concernent également le sol et le sous-sol au droit du site.

Etat technique : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations :

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	84.0028	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=84.0028

Sélection du SIS

Statut : Consultable

Critère de sélection : Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection :

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 846410.0 , 6317722.0 (Lambert 93)

Superficie totale : 22650 m²

Perimètre total : 2344 m

Liste parcellaire cadastral

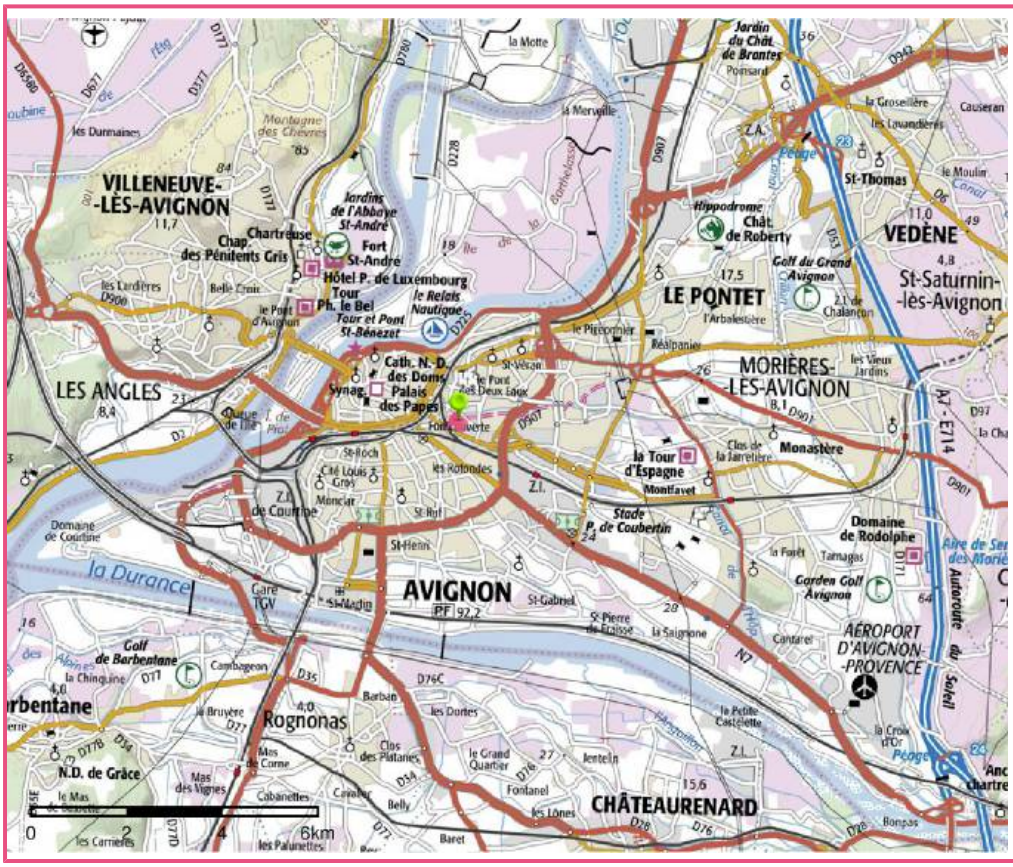
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	IL	62	30/06/2015
AVIGNON	IL	608	30/06/2015
AVIGNON	IL	610	30/06/2015
AVIGNON	IL	611	30/06/2015
AVIGNON	IL	612	30/06/2015
AVIGNON	IL	613	30/06/2015

Documents

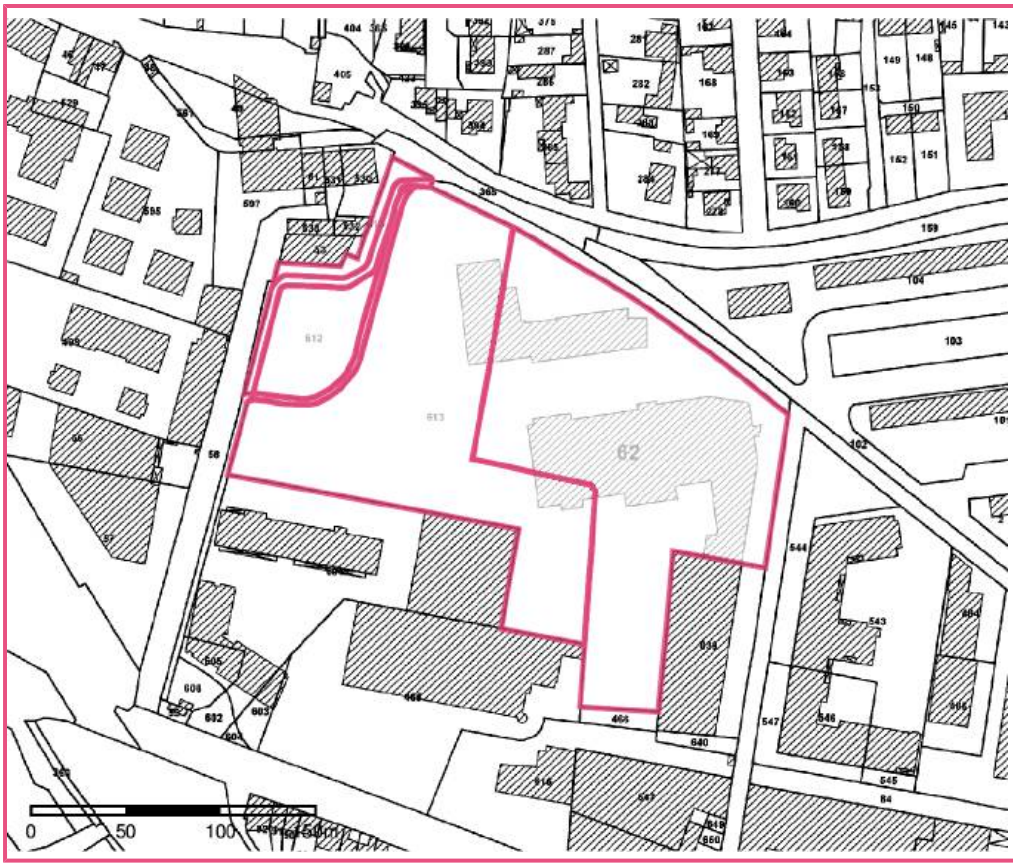
Titre	Commentaire	Diffusé
plan-cartographique-84.0028--1		Oui
plan-cartographique-84.0028--2		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06404



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06404

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06678
Nom usuel	Crèche du Conseil Général du Vaucluse et EEAP Le Petit Jardin
Adresse	6 boulevard Limbert
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit de la crèche et de l'EEAP a potentiellement été influencée par d'anciennes activités recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit de ces établissements ont mis en évidence que des composés volatils ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845856.0 , 6317896.0 (Lambert 93)
Superficie totale	5177 m²
Perimètre total	742 m

Liste parcellaire cadastral

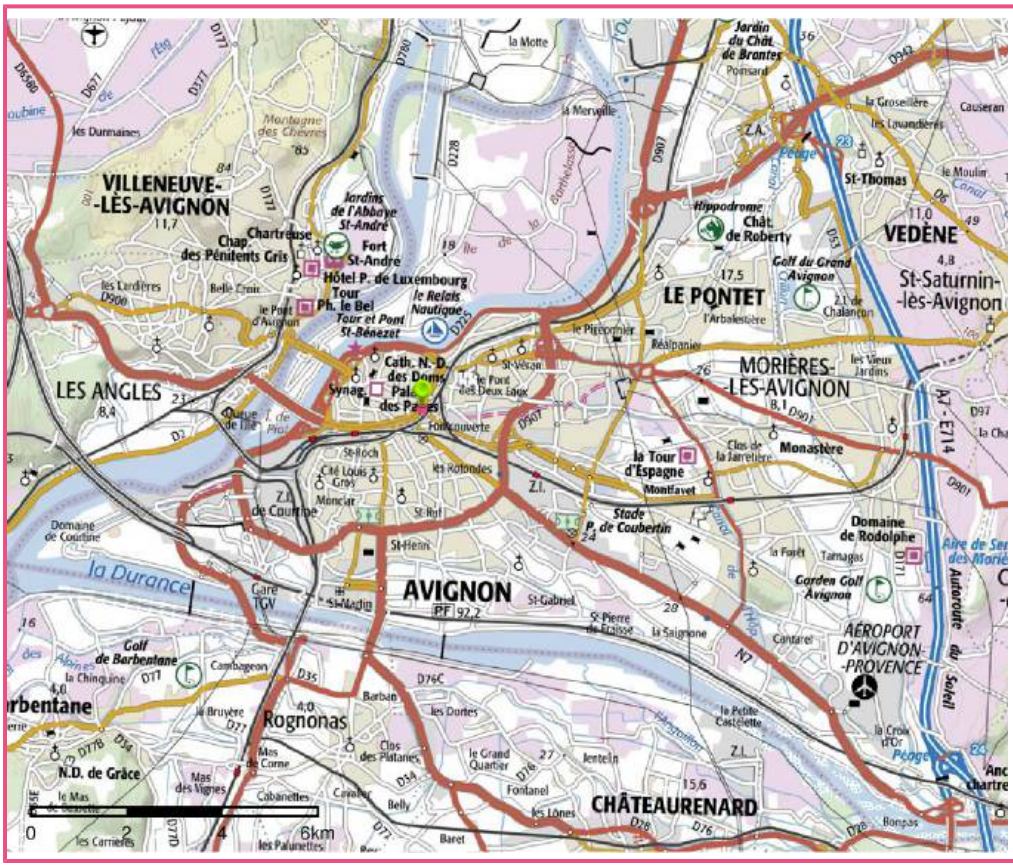
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	IL	543	24/01/2018
AVIGNON	IL	34	24/01/2018
AVIGNON	IL	582	24/01/2018

Documents

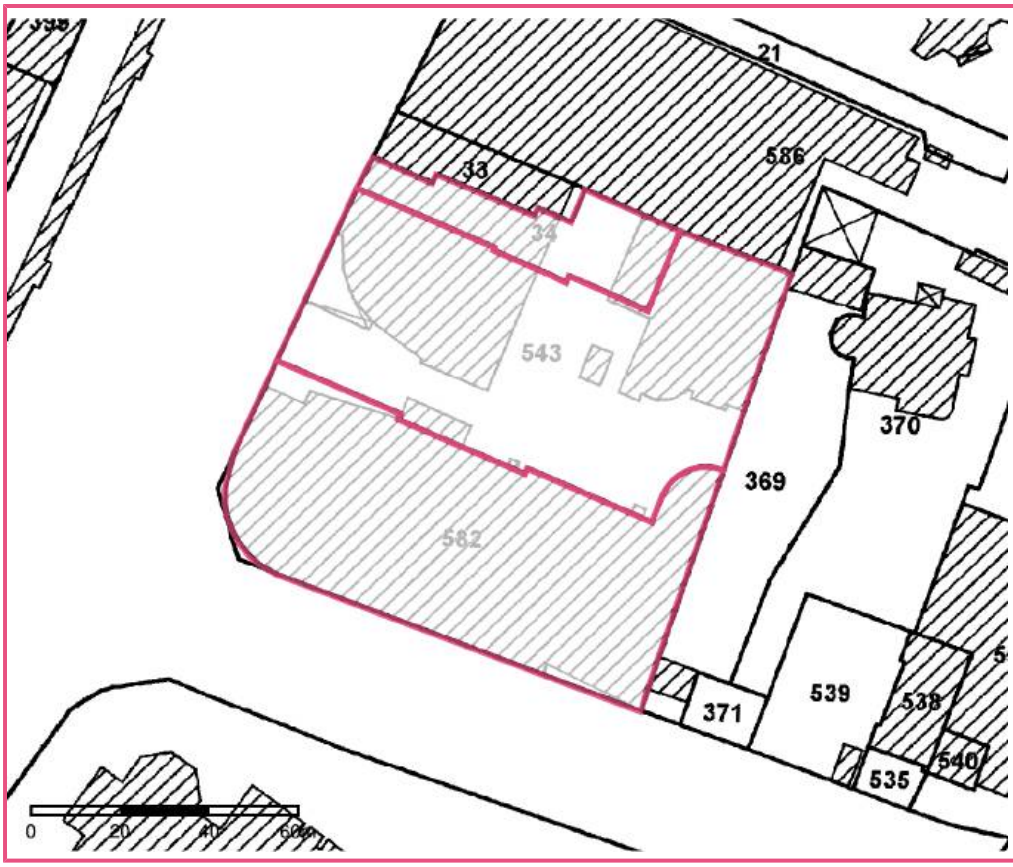
Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06678



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06678

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06680
Nom usuel	Ecole élémentaire publique Saint Ruf
Adresse	2/6 place Saint Ruf
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit de l'école a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage automobile avec présence de cuves enterrées recensé dans la base de données, BASIAS n° PAC8401708 et ancienne station-service, BASIAS PAC8401311) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit de l'école ont mis en évidence que des composés volatils ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845366.0 , 6316844.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1836 m²
Perimètre total	212 m

Liste parcellaire cadastral

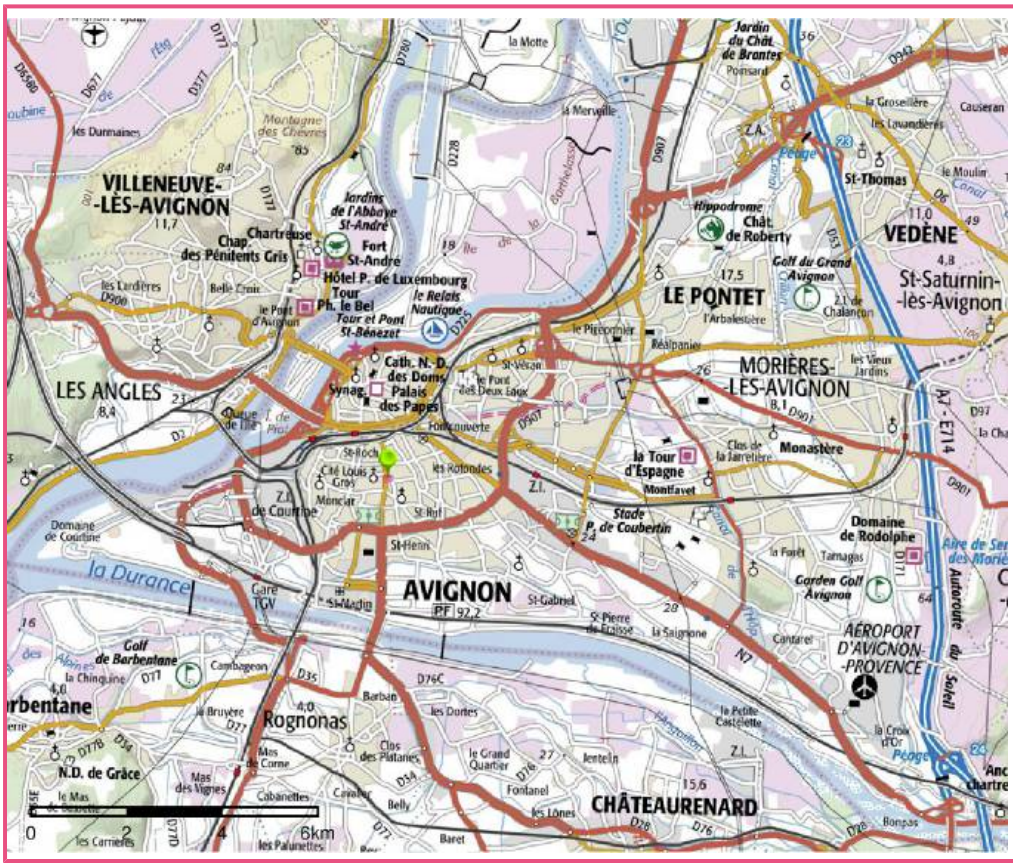
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	IW	213	24/01/2018

Documents

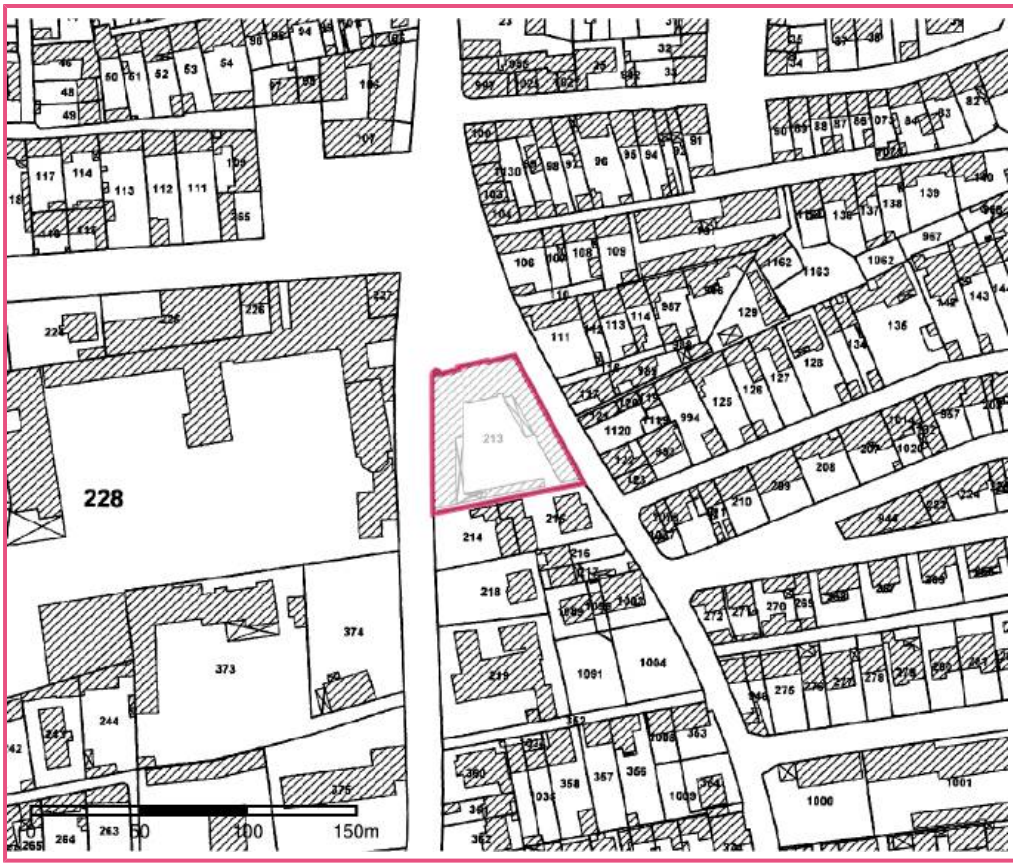
Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06680



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06680

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06681
Nom usuel	Lycée Saint Joseph
Adresse	62 rue des Lices
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit de l'établissement a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (fabrique de garancine et garage automobile, BASIAS PAC8400214 et d'une teinturerie BASIAS PAC8400641) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit de l'établissement ont mis en évidence que des composés volatils (hydrocarbures aromatiques, notamment toluène) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Du plomb (concentrations jusque 220mg/kg) a également été retrouvé dans les sols superficiels.

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845431.0 , 6317896.0 (Lambert 93)
Superficie totale	16136 m²
Perimètre total	870 m

Liste parcellaire cadastral

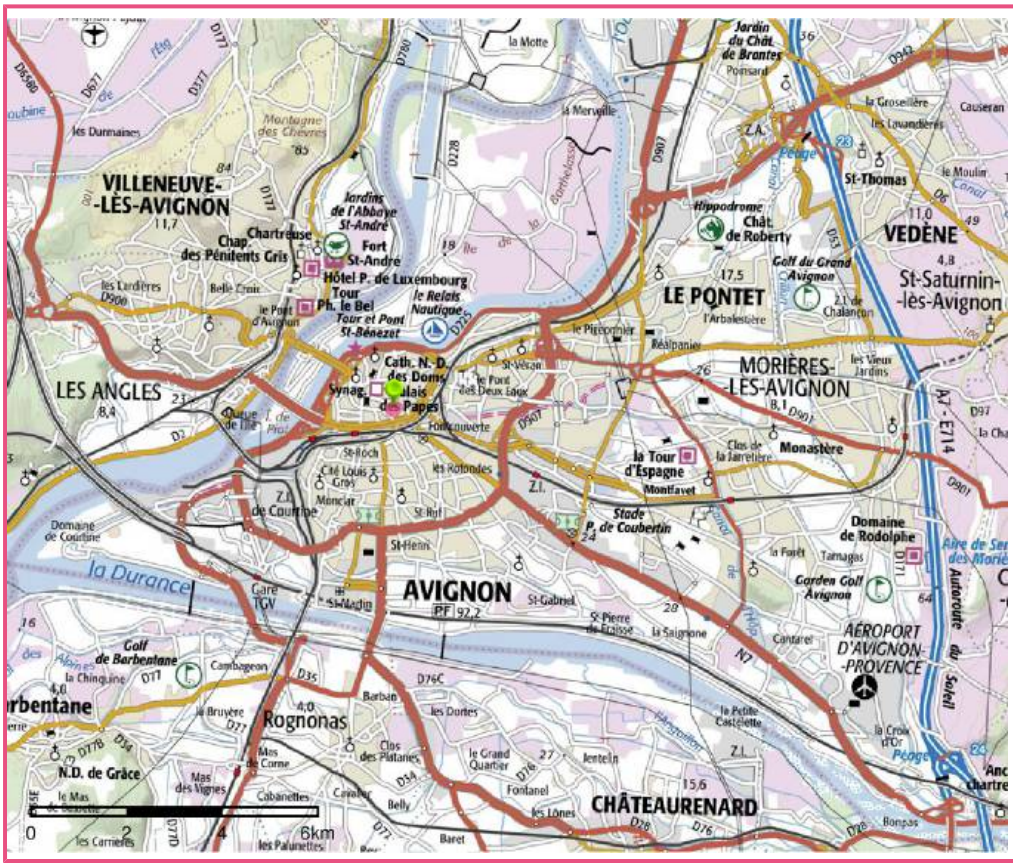
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DL	1189	24/01/2018

Documents

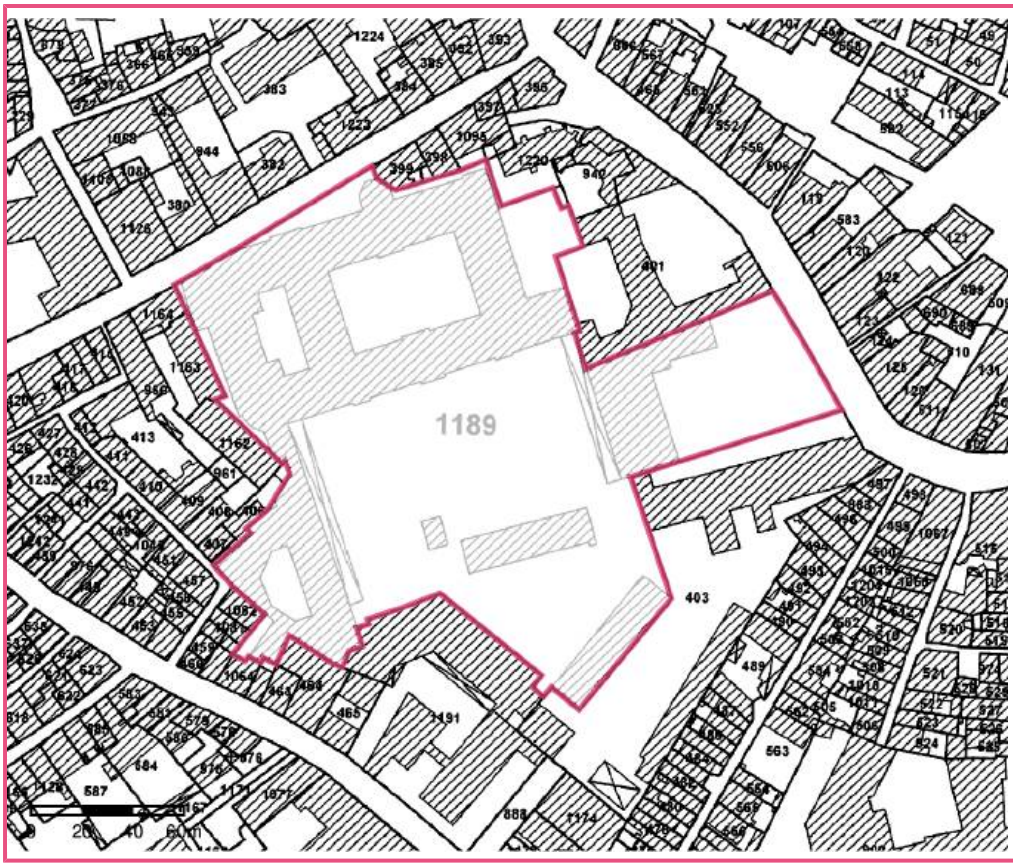
Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06681



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06681

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06682
Nom usuel	Groupe scolaire Saint Jean-Baptiste de la Salle
Adresse	9 rue Notre Dame des Sept Douleurs
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancienne fabrique de garancine BASIAS PAC8400094) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (dont du toluène, des hydrocarbures aliphatiques et des xylènes) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845802.0 , 6318337.0 (Lambert 93)
Superficie totale	13686 m²
Perimètre total	1538 m

Liste parcellaire cadastral

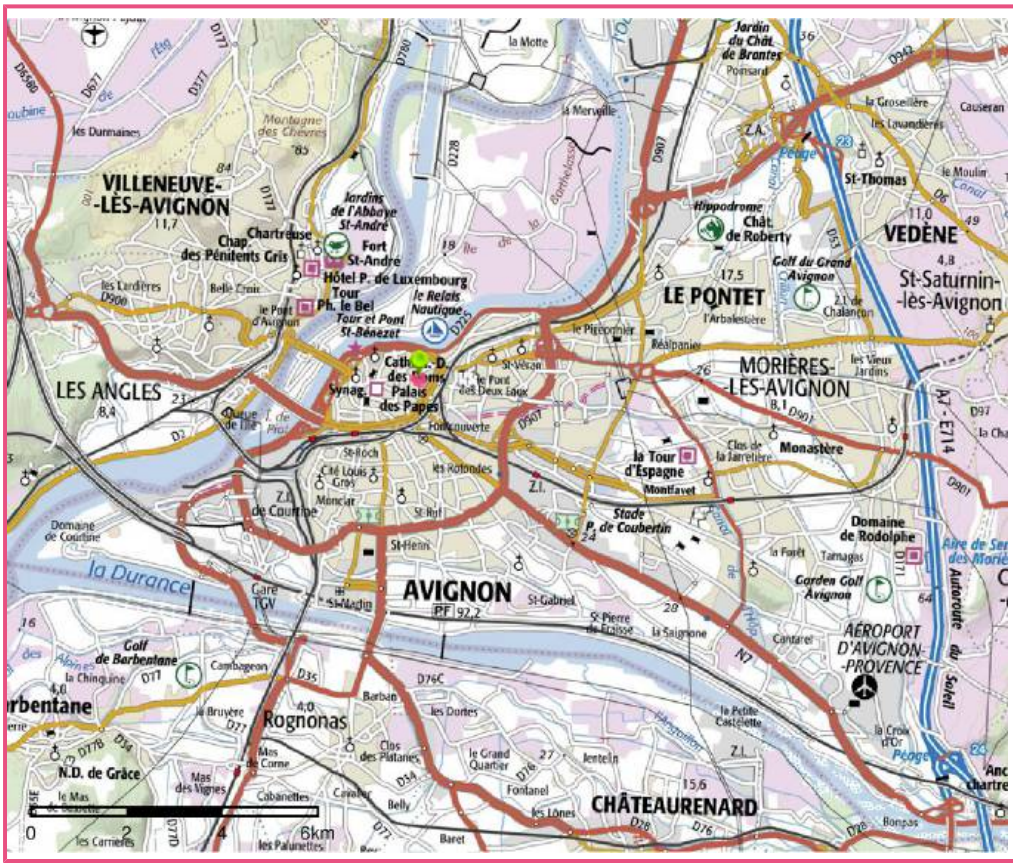
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DM	697	24/01/2018
AVIGNON	DM	725	24/01/2018
AVIGNON	DM	692	24/01/2018
AVIGNON	DM	693	24/01/2018
AVIGNON	DM	694	24/01/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

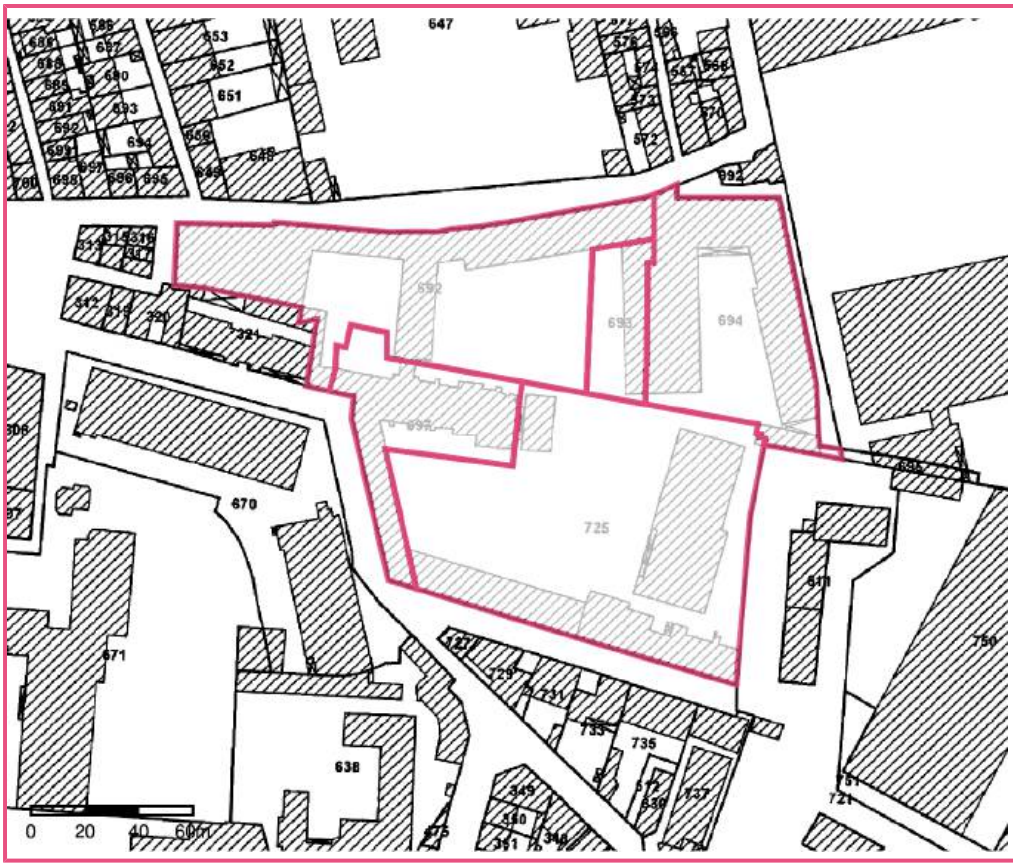
Cartographie



Périmètre du SIS

Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06682



Périmètre du SIS

Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06682

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS06683
Nom usuel	Groupe scolaire Frédéric Mistral
Adresse	rue d'Annanelle
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien site de dépôt d'huiles minérales, BASIAS PAC8400892) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (dont du toluène, des hydrocarbures aliphatiques et des xylènes) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	844551.0 , 6317966.0 (Lambert 93)
Superficie totale	32940 m²
Perimètre total	1177 m

Liste parcellaire cadastral

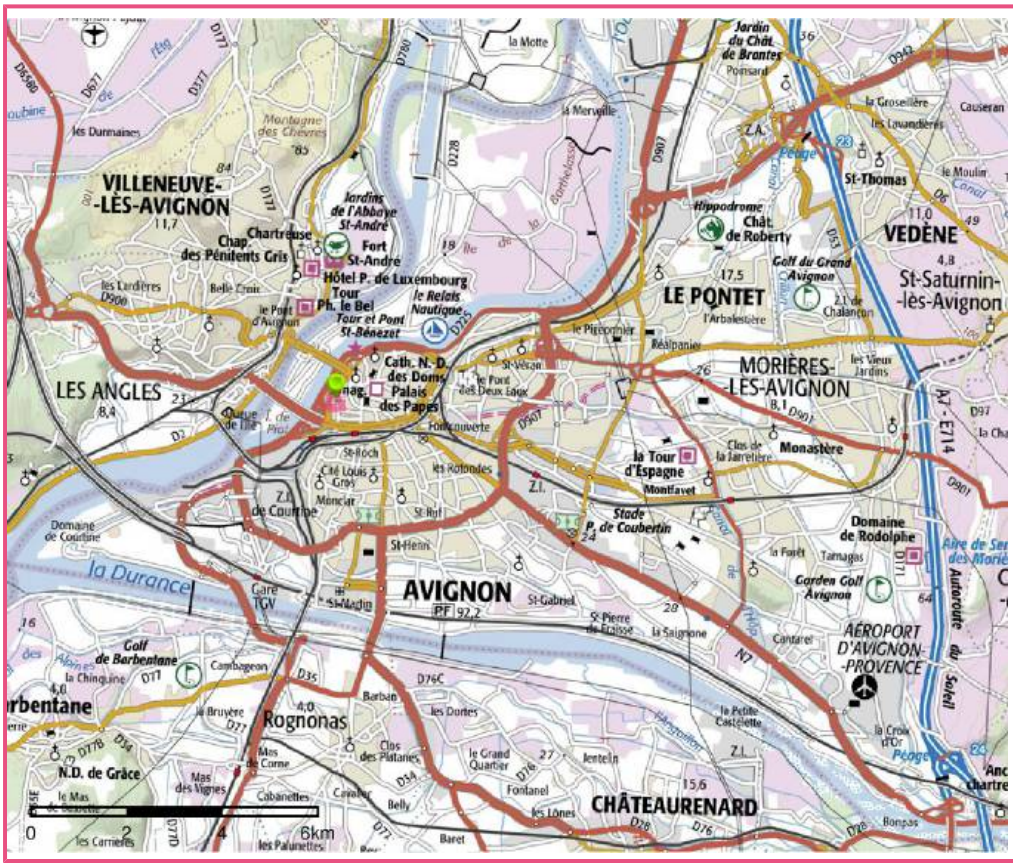
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DH	22	24/01/2018
AVIGNON	DH	375	24/01/2018
AVIGNON	DH	373	24/01/2018

Documents

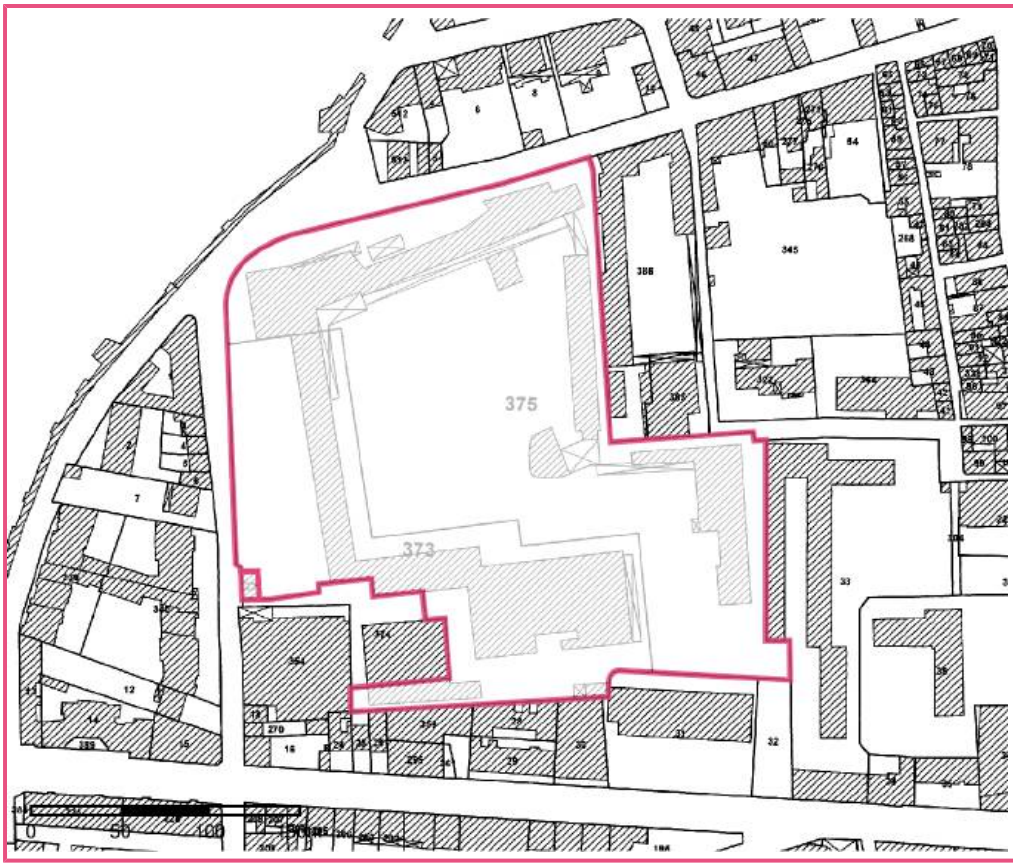
Titre	Commentaire	Diffusé
plan_carto_01		Oui

Cartographie



☐ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS06683



☐ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS06683

Fiche Détaillée

Description du site

Nom :	Groupe scolaire René Char
Adresse :	2 RUE PIERRE AUGUSTE RENOIR
Commune principale :	84007 AVIGNON
Description :	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage, BASIAS PAC8401283) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (majoritairement des hydrocarbures aliphatiques) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations :	30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant :	SSP00044120101
Ancien identifiant SIS :	84SIS06684
Description : [1]	au 18/01/2018

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage, BASIAS PAC8401283) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (majoritairement des hydrocarbures aliphatiques) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Document(s) : [2]

Document diffusable	Titre du document

plan_carto_01_20180124142659695.png	plan_carto_01

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour : 30/09/2020

Description au 18/01/2018 : 3

La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage, BASIAS PAC8401283) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit du groupe scolaire ont mis en évidence que des composés volatils (majoritairement des hydrocarbures aliphatiques) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions

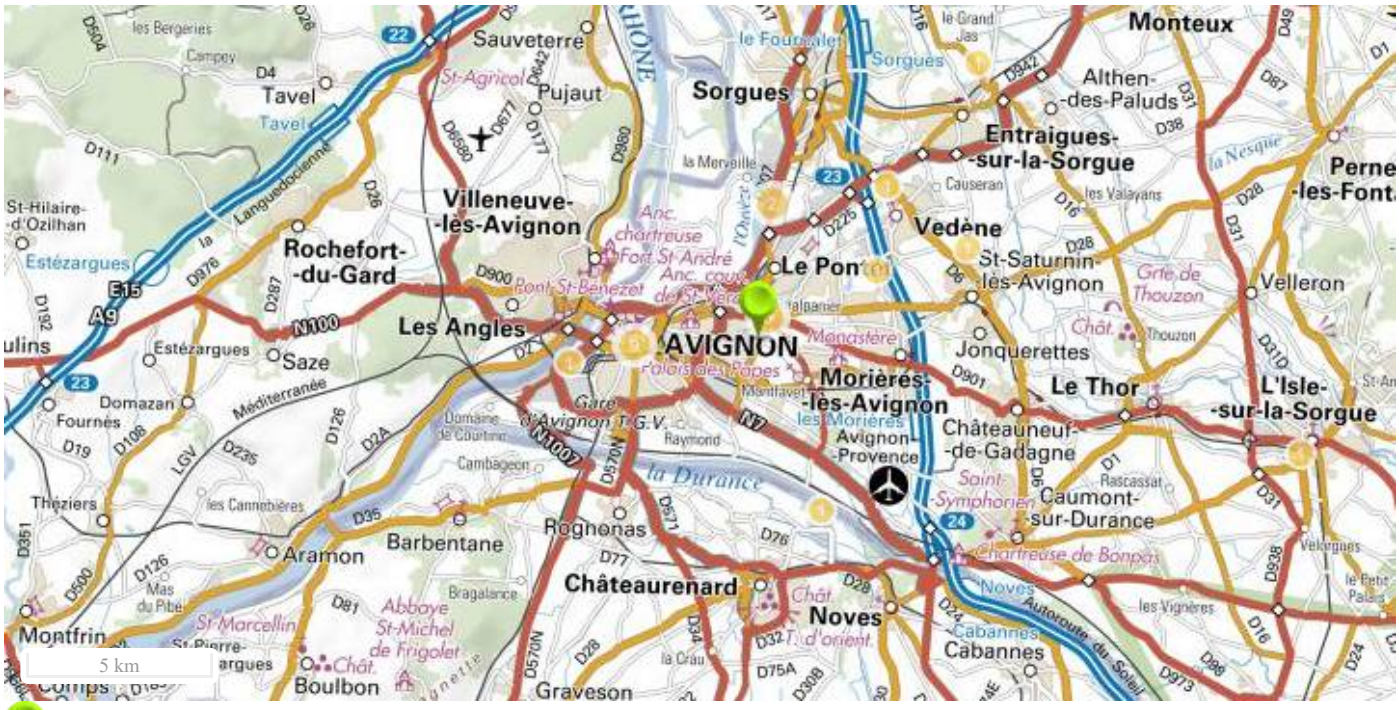
Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
AVIGNON	1	DX	182	84

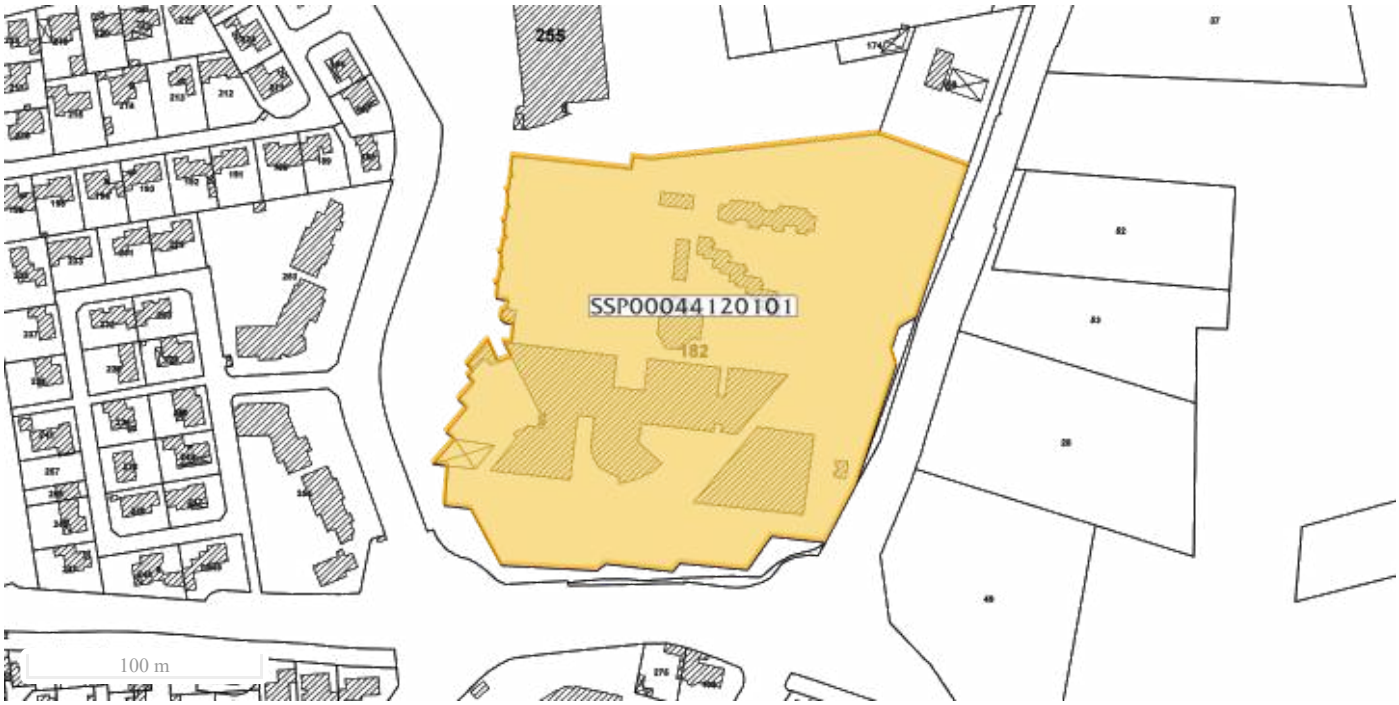
Plans cartographiques :



Centroïde de la classification

Cartes IGN - IGN

Identifiant : SSP00044120101



Périmètre de la classification
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : SSP00044120101

Coordonnées du centroïde :	540 343,7 ; 5 457 118 (Web Mercator Sphérique (EPSG:3857))
Superficie estimée :	65 169 m^2

1 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
3 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont issues de la base de données BASOL (avant 2020) ou la base de données SIS s'ils n'étaient pas répertoriés dans BASOL.
5 Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS07734
Nom usuel	Ancienne aire d'accueil
Adresse	clos de la pionne- courtine
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	Cette ancienne aire d'accueil a été le lieu d'activités illégales de ferraillage, recyclage de batteries et brûlage notamment. Un diagnostic de sol a révélé la présence de plomb à des concentrations pouvant s'élever à 2200mg/kg.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	843443.0 , 6317173.0 (Lambert 93)
Superficie totale	49261 m²
Perimètre total	2477 m

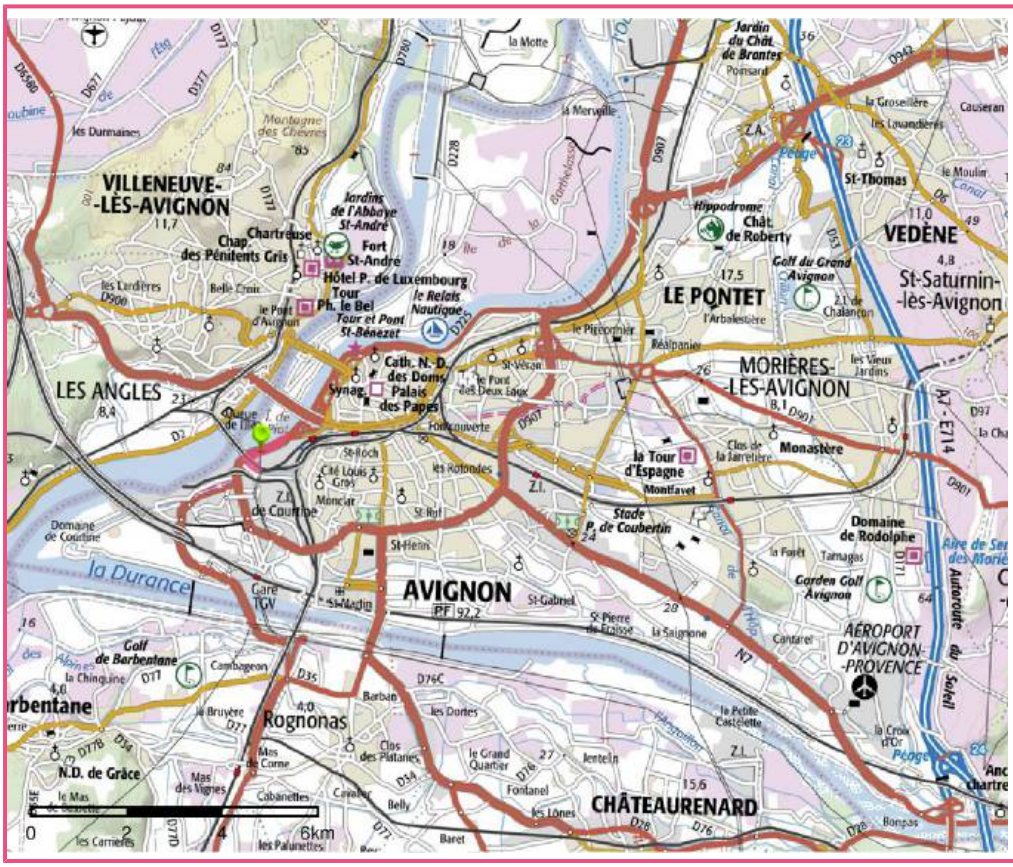
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	CZ	124	22/06/2018
AVIGNON	CZ	98	22/06/2018

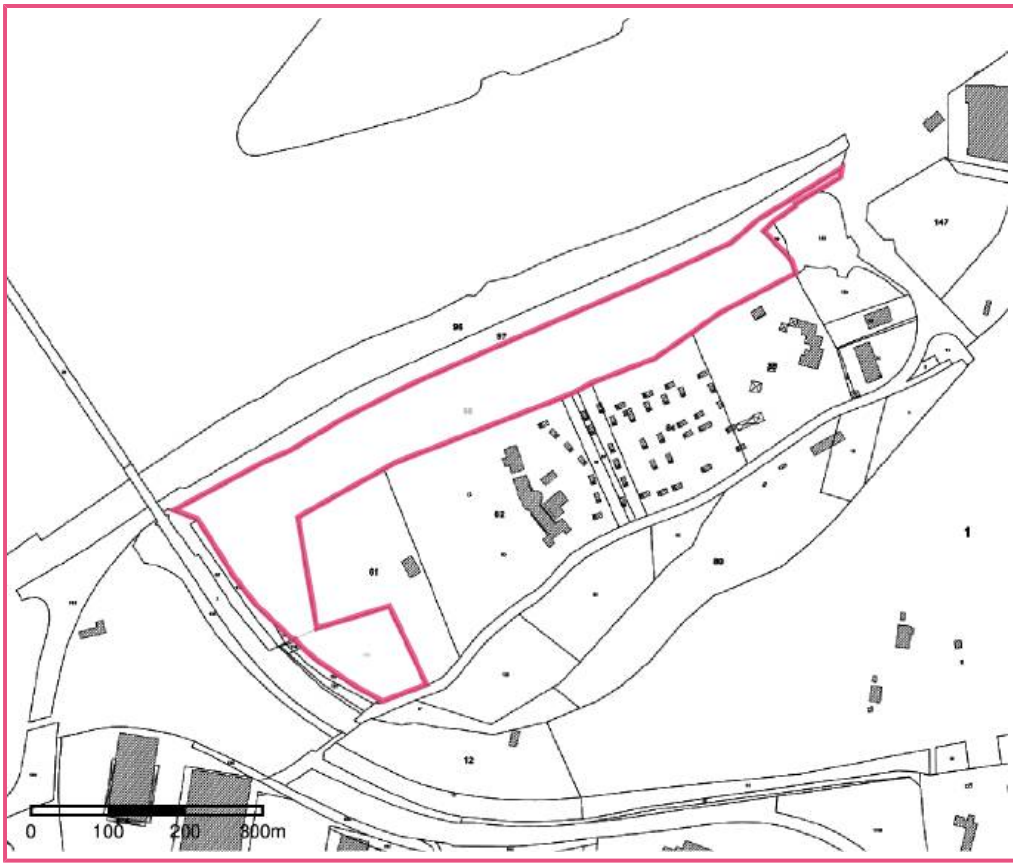
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS07734



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS07734

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	84SIS07736
Nom usuel	Jardins Urbains V
Adresse	rue du vice Légat
Lieu-dit	
Département	VAUCLUSE - 84
Commune principale	AVIGNON - 84007
Caractéristiques du SIS	Des recherches historiques ont révélé la présence d'une ancienne fonderie entre 1800 et 1838 sur cette portion de la parcelle DK0152. La fonderie était équipée de deux fourneaux, toutefois aucune localisation précise n'est possible au regard des archives. Apres la fermeture de la fonderie en 1838 le site subit des travaux, piégeant les dépôts industriels sous d'épaisses couches de remblais. Dès l'année 1839, à la suite de la fermeture de la fonderie, la parcelle est devenue une caserne militaire qui pouvait loger 1970 hommes. Une restauration de l'édifice est réalisée sur la parcelle d'étude afin de loger un régiment à trois bataillons mais également pour réaliser de grandes réparations d'entretien. Un diagnostic de sol mené en 2015 met en évidence des concentrations dans les sols en plomb à hauteur de 662mg/kg et en mercure à hauteur de 9,4mg/kg.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	845154.0 , 6318507.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1043 m²
Perimètre total	163 m

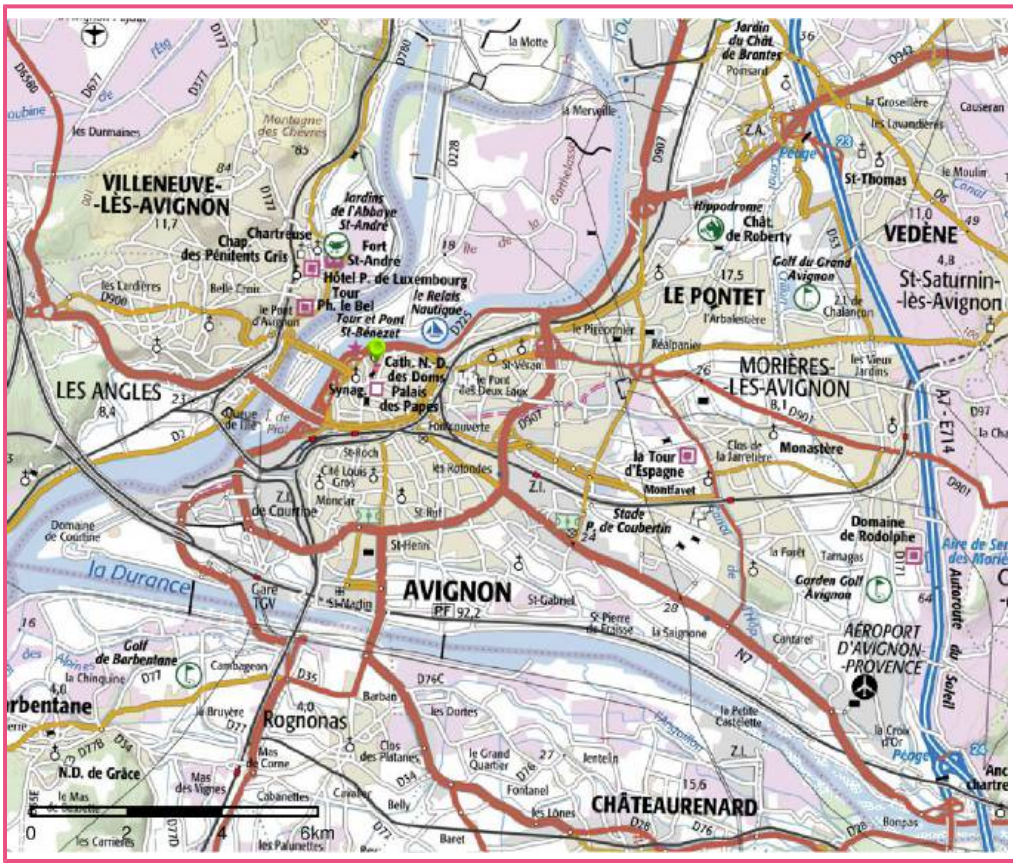
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVIGNON	DK	152	22/06/2018

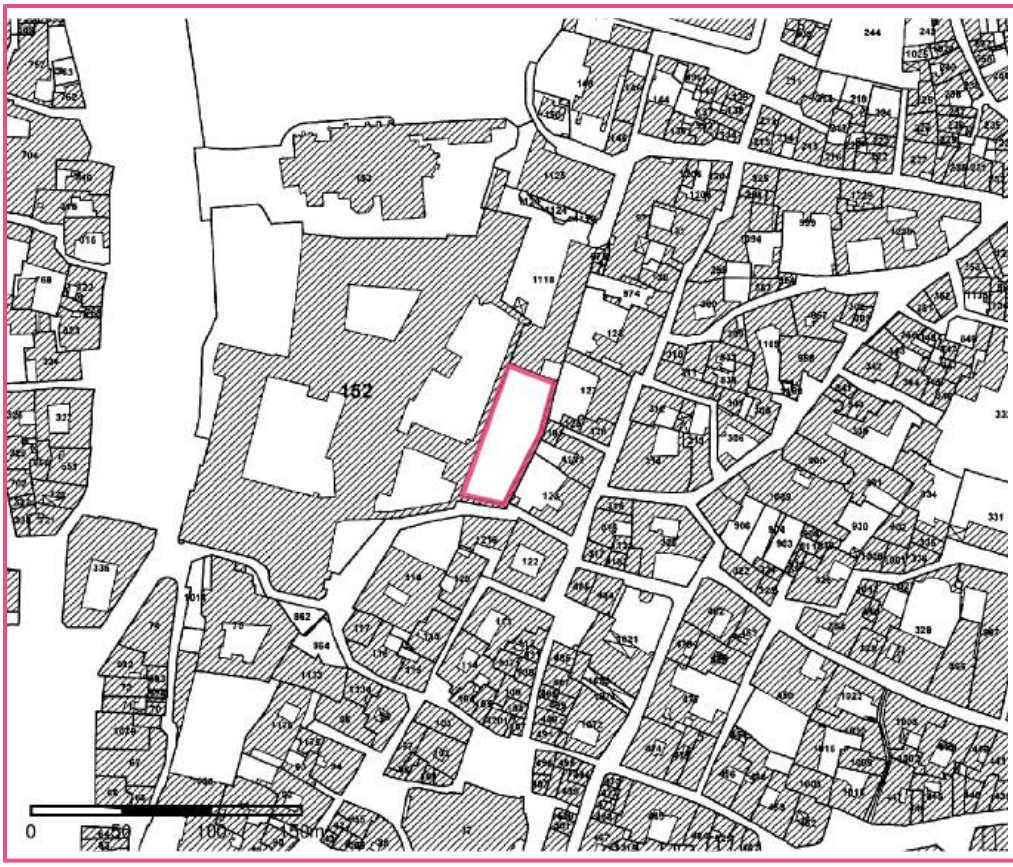
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 84SIS07736



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 84SIS07736

AVIGNON
Ville d'exception

Plan Local d'Urbanisme

VILLE D'AVIGNON

5.6 Secteurs d'information sur les sols (SIS)



Secteurs d'information sur les sols (SIS)

N

Jardins Urbains V
Groupe scolaire Saint Jean-Baptiste de la Salle
Groupe scolaire Frédéric Mistral
Lycée Saint Joseph
Crèche du Conseil Général du Vaucluse et EEAP Le Petit Jardin
Groupe scolaire René Char
SOPREMA
Dépôt pétrolier des Raffineries du Midi
Ancienne aire d'accueil
Ecole élémentaire publique Saint Ruf
Collège Privé Champfleury

0 1 2 3 km